

# Stratégie de politique extérieure 2020–2023



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des  
affaires étrangères DFAE

Le 11 mai 2011, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de présenter au début de chaque législature une stratégie définissant les priorités de la politique extérieure suisse. Le présent rapport, adopté par le Conseil fédéral le 29 janvier 2020, remplit ce mandat.

# Avant-propos



La politique extérieure de la Suisse reflète les traditions, la diversité et la force d'innovation de notre pays. Elle joue un rôle significatif dans le fait que nous vivons en paix dans un pays sûr, économiquement performant et doté d'un excellent système éducatif et scientifique, et que nous bénéficions de l'ensemble des droits fondamentaux constitutifs d'une démocratie. Autant d'atouts qui permettent à la Suisse de s'affirmer sur le plan international. Mais dans un contexte géopolitique volatil, il lui faut de plus en plus faire preuve de cohérence, d'agilité et de prévoyance. C'est pourquoi elle doit impérativement disposer d'une stratégie qui fixe des priorités et énonce des objectifs, afin de préserver au mieux ses intérêts et promouvoir ses valeurs.

Située au cœur du continent européen, la Suisse est un pays profondément intégré. Elle bénéficie à l'échelle mondiale d'une forte image de marque grâce à sa position de pointe dans les domaines de l'économie, de la formation, de la recherche et de l'innovation et à ses contributions solidaires à la communauté internationale. Une image qu'elle projette aussi bien dans les domaines traditionnels tels que les droits de l'homme, la promotion de la paix, le droit international ou la coopération au développement, que dans les nouveaux partenariats avec les entreprises et la société civile, dans les domaines de la technologie et de l'environnement ou dans le cadre de la diplomatie scientifique. Aux côtés de la Confédération, les cantons et les villes, notamment Genève mais bien d'autres encore, apportent également une contribution précieuse à la gouvernance mondiale, par l'intermédiaire des organisations et institutions installées sur leur territoire.

La politique extérieure se fonde sur les dispositions de la Constitution fédérale. Celles-ci sont ancrées dans la durée et reposent sur des fondements solides ainsi que sur les valeurs traditionnellement incarnées par notre pays. Avec cette stratégie, le Conseil fédéral se dote pour la troisième fois d'un cadre d'orientation pour guider sa politique extérieure. Cette stratégie s'appuie, pour cette législature, sur la constance, la confiance et la tradition et elle propose des instruments adéquats, posant de nouveaux accents, pour s'adapter à l'évolution des paramètres mondiaux.

La stratégie de politique extérieure 2020–2023 est le fruit d'un processus interdépartemental. Elle sert de boussole commune au Conseil fédéral et à l'administration pour positionner notre pays dans le monde, tout en lui permettant de conserver la souplesse nécessaire pour réagir rapidement aux changements. La Suisse doit être perçue comme un acteur crédible et cohérent en matière de politique extérieure.

La stratégie répond aux recompositions géopolitiques en définissant des priorités dans quatre domaines thématiques, qui peuvent s'appliquer, de manière modulaire, à tous les contextes nationaux et à toutes les régions du monde. Ces priorités thématiques peuvent être mises en œuvre indépendamment de l'évolution des configurations gouvernementales ou des systèmes politiques.

Les quatre priorités thématiques que sont la paix et la sécurité, la prospérité, la durabilité et la numérisation ont pour objet de favoriser une politique dynamique et interconnectée. Elles ne se distinguent pas rigoureusement les unes des autres et sont interdépendantes. C'est pourquoi il est important de les articuler entre elles pour les mettre en œuvre.

Avec ses quelque 170 représentations, notre réseau extérieur a un rôle important à jouer. Pour un pays comme la Suisse, qui n'est membre d'aucune alliance d'États, un solide réseau de représentations permet aussi de tisser des liens importants avec les États partenaires et les sociétés d'origine. Il donne à la Suisse les moyens de façonner sa politique extérieure de manière autonome et prospective. Enfin, il fournit directement des prestations aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux milieux scientifiques, culturels ou économiques. De par son approche orientée vers la clientèle et sa capacité à gérer efficacement les crises, le réseau extérieur revêt une grande importance pour tous les citoyens suisses, que ce soit pour organiser leurs voyages ou pour leur vie quotidienne, lorsqu'ils sont Suisses de l'étranger.

Le dialogue avec la population et la participation du Parlement et des cantons demeurent essentiels pour bâtir une politique extérieure cohérente. Le contact direct avec la population durant l'été 2019, les discussions avec les organisations des milieux scientifiques, du monde économique et de la société civile, ainsi que les échanges réguliers avec le Parlement et les cantons ont contribué à façonner le présent document. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée de remercier, au nom du Conseil fédéral, toutes les personnes qui ont pris part à ce projet. Nous avons à cœur de poursuivre le dialogue avec les citoyennes et citoyens. Je vous invite donc à vous joindre à nous, pour bâtir une politique extérieure commune, crédible et efficace, au service de la Suisse !

Ignazio Cassis  
Conseiller fédéral

# Table des matières

---

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<hr/>	
<b>Bases</b>	<b>5</b>
Mission première	5
Principes	5
Cohérence	6
Contexte	7
<hr/>	
<b>Priorités thématiques</b>	<b>10</b>
1. Paix et sécurité	10
2. Prospérité	13
3. Durabilité	16
4. Numérisation	19
<hr/>	
<b>Niveau géographique</b>	<b>22</b>
5. Europe (UE)	22
6. Autres régions et pays prioritaires à l'échelle mondiale	25
7. Multilatéralisme	32
<hr/>	
<b>Ressources</b>	<b>34</b>
8. Réseau extérieur et services de proximité	34
9. Communication	37
<hr/>	
<b>Conclusion</b>	<b>41</b>
<hr/>	
<b>Annexe</b>	<b>42</b>
Liste des abréviations	42
Glossaire	43
Cascade stratégique	47

# Bases

## Mission première

La mission première de la politique extérieure suisse consiste à promouvoir nos intérêts et nos valeurs. Ceux-ci sont étroitement liés et se fondent sur la Constitution fédérale, qui sert ainsi de cadre d'orientation à la définition de la politique stratégique.

Selon l'art. 2 de la Constitution, qui définit le but de la Confédération suisse, celle-ci « protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays », « favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays », « veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible » et « s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique ». En ce qui concerne les affaires étrangères, la Constitution précise ce qui suit : « La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles » (art. 54, al. 2). L'art. 101, al. 1, dispose en outre que la Confédération « veille à la sauvegarde des intérêts de l'économie suisse à l'étranger ».

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est chargé de coordonner la politique extérieure et d'en assurer la cohérence, en collaboration avec les autres départements.

En Suisse, la politique intérieure et la politique extérieure sont étroitement liées. Notre pays se caractérise par sa diversité culturelle et par ses institutions et traditions politiques, notamment la participation démocratique de la population, le fédéralisme et la concordance. Ces valeurs guident également sa politique extérieure.

## Principes

La stratégie se fonde en particulier sur les principes constitutionnels de la liberté, de l'état de droit, de l'égalité des chances et de la durabilité. Quant aux instruments à disposition pour la mettre en œuvre, ce sont principalement l'universalité, le multilatéralisme et la neutralité.

La politique extérieure de la Suisse vise à protéger et à promouvoir la **liberté**. Il s'agit pour la Suisse de s'affirmer sur la scène internationale mais aussi de promouvoir de manière résolue la démocratie, l'économie de marché et l'ordre libéral international. Lutter pour la liberté signifie également prendre des responsabilités, défendre les droits de l'homme et œuvrer pour la prospérité et la sécurité. La Suisse se fonde pour cela sur une approche globale de la sécurité qui inclut la prévention et le traitement des causes de conflit et lie la politique extérieure de sécurité au sens strict à la coopération internationale.

Par **état de droit**, on entend la primauté du droit sur la loi du plus fort. Pour une économie pleinement intégrée à l'économie mondiale, comme celle de la Suisse, le droit international est le fondement des relations internationales, car il garantit la sécurité du droit et une certaine fiabilité. La Suisse s'engage donc en faveur du respect et du développement des règles de droit international. Dans notre monde en rapide mutation, il est cependant de plus en plus nécessaire de disposer également d'instruments flexibles. On observe donc une augmentation des règles de droit souple (*soft law*), qui permettent de renforcer l'ordre international même lorsque l'adoption de normes formelles n'est pas souhaitable ou pas possible. Pour la Suisse, cet essor du droit souple est certes une chance, mais aussi un défi, car il s'agit de veiller à ce que ces nouvelles règles respectent les principes de la démocratie et de l'état de droit.

L'**égalité des chances**, qui consiste à garantir des conditions initiales équitables en ce qui concerne les possibilités de formation et de carrière, est un important facteur de succès pour la Suisse. Chaque être humain, en particulier au début de son existence, doit avoir les mêmes chances de s'épanouir, sans distinction de sexe, d'appartenance ethnique, de religion, de statut économique ou autre. L'égalité des chances n'est pas seulement un but à atteindre à l'intérieur des frontières : elle doit aussi être encouragée dans le cadre de la politique extérieure pour contribuer à réduire les inégalités au sein des États et entre les États.

Toujours sur la base de la Constitution, la Suisse encourage également le **développement durable**, souscrivant à la définition qu'en a donnée la Commission Brundtland en 1987 : « Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. » Ce principe a été concrétisé par les Nations Unies en 2015, dans les 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030).

# Cohérence

Pour mettre en œuvre les principes de sa politique extérieure, la Suisse s'appuie notamment sur la règle de l'**universalité**, qui consiste à entretenir de bonnes relations avec tous les États du monde. Cela ne signifie toutefois pas que la Suisse se sert des instruments de sa politique extérieure de la même façon dans tous les pays ni qu'elle dispose de représentations dans le monde entier. Elle défend ses intérêts en s'appuyant sur un système modulaire et en fonction des priorités politiques. Elle agit aussi bien aux niveaux bilatéral et multilatéral qu'en qualité de membre d'organisations internationales.

Dans les organisations internationales, la Suisse coopère étroitement avec d'autres États à la résolution des défis mondiaux. Le **multilatéralisme** lui permet, par la conclusion d'alliances, d'obtenir un effet de levier et de multiplier son influence. Toutefois, pour rester performant et conserver toute son utilité, le système multilatéral doit se moderniser. La Suisse en soutient par conséquent l'adaptation aux nouvelles conditions et technologies. Elle entend en outre assurer à long terme son attrait en tant qu'État hôte d'organisations internationales, de pourparlers de paix et de discussions sur des thématiques d'avenir.

La **neutralité** est un instrument de première importance, car elle garantit l'indépendance de la Suisse. Le droit de la neutralité prescrit en priorité de ne pas prendre part aux conflits armés internationaux et de traiter toutes les parties en conflit sur un pied d'égalité. La politique de neutralité garantit l'efficacité et la crédibilité de la neutralité de la Suisse.

Durant la dernière législature, la stratégie de politique étrangère 2016-2019 a défini les grandes orientations de la politique du même nom. Elle comportait deux grands axes géographiques – l'Union européenne et les pays partenaires stratégiques – et deux grandes priorités thématiques – la paix et la sécurité, d'une part, le développement durable et la prospérité, d'autre part.

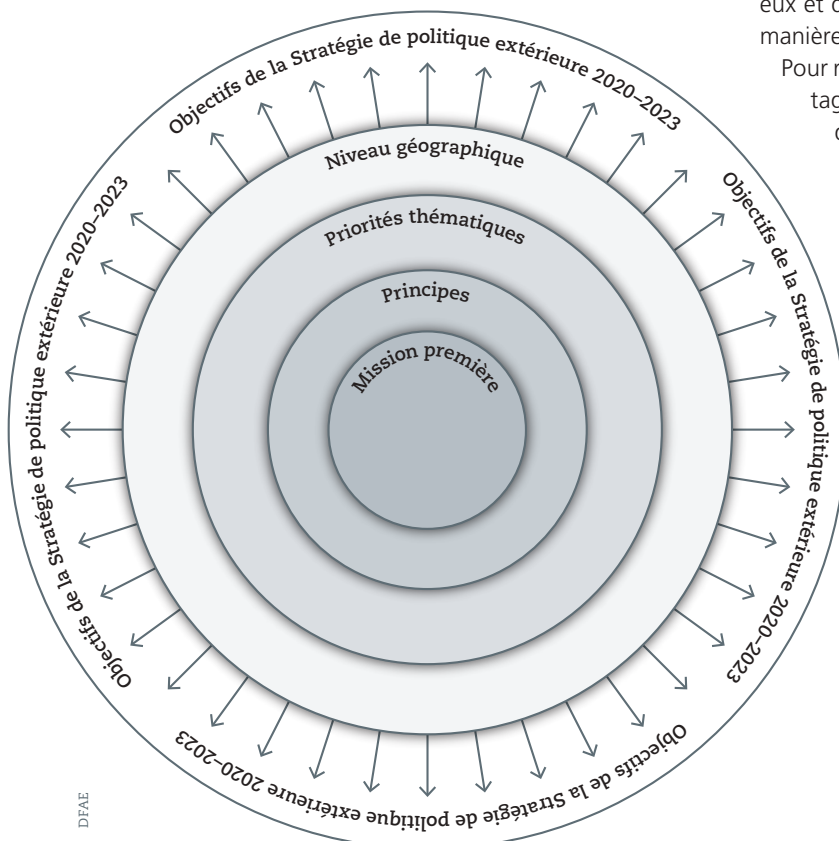
Le rapport sur la politique extérieure 2019 dresse le bilan de la dernière stratégie de politique étrangère. On s'arrêtera ici sur un seul défi qui s'est fait jour dans la mise en œuvre de cette dernière : la question de la cohérence.

Ces dernières années, le nombre d'acteurs qui contribuent à façonner la politique a continué d'augmenter. Les conflits d'intérêts se font plus nombreux et compliquent la recherche de cohérence. En plus des gouvernements, les parlements, les multinationales, la société civile et les organisations internationales sont des acteurs importants de la politique extérieure. Un objectif majeur de la présente stratégie est de renforcer les fondements de la cohérence dans la politique extérieure ainsi qu'entre politique extérieure et politique intérieure.

Cette approche présuppose une conception de la cohérence tournée vers l'avenir. Ainsi, la recherche de la cohérence se décline tant horizontalement (entre les départements, les services fédéraux et le Parlement) que verticalement (entre les différents niveaux : local, cantonal, national, bilatéral, régional, multilatéral et mondial). Cela accroît les exigences en termes de coordination. Le Conseil fédéral s'assure que les différents acteurs et instruments sont coordonnés entre eux et que les intérêts et valeurs suisses sont représentés de manière efficace et dans leur globalité vis-à-vis de l'étranger.

Pour renforcer la cohérence, il convient de s'appuyer davantage sur des organes interdépartementaux tels que la délégation du Conseil fédéral pour les affaires étrangères et la politique européenne ainsi que sur les dialogues avec les cantons. Une communication stratégique revêt à cet effet une importance essentielle.

Les conflits d'objectifs sont un phénomène naturel auquel il est possible de trouver des réponses communes. La Constitution fédérale et le programme de la législature constituent le cadre de référence pour les questions essentielles touchant la cohérence. L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable fournit également un cadre d'orientation international visant à réduire les conflits d'objectifs.



DFAE

# Contexte

La mondialisation est le phénomène le plus marquant de ces dernières décennies. Or, si cette interdépendance croissante des pays à l'échelle mondiale a favorisé la prospérité d'un grand nombre d'entre eux, elle a aussi créé ou accentué des déséquilibres et fait naître de nouvelles formes de vulnérabilité.

La Suisse fait partie des gagnants de la mondialisation. Elle figure aujourd'hui parmi les vingt plus grandes économies mondiales. Fortement orientée vers l'exportation, son économie est étroitement intégrée aux chaînes de création de valeur mondiales. De plus, sa main-d'œuvre hautement qualifiée et l'excellence de son pôle de recherche la placent dans le peloton de tête en matière de compétitivité et de capacité d'innovation.

La mondialisation restera d'actualité ces prochaines années, mais connaîtra également des mouvements de reflux. En maint endroit, on observe même un recentrage sur les valeurs nationales. Les questions d'identité et de repli gagnent en outre en importance. Par ailleurs, plusieurs moteurs du changement interagissent et concourent à modifier les conditions-cadres de la politique extérieure suisse. L'environnement international reste volatil et difficilement prévisible.

Au niveau des **moteurs politiques**, les basculements géopolitiques s'accompagnent d'une fragmentation des rapports de force. Le nationalisme et les politiques d'affrontement gagnent du terrain et les tensions entre grandes puissances marquent de nouveau la politique et l'économie mondiales. La concurrence stratégique entre les États-Unis et la Chine sur les plans commercial, technologique et sécuritaire met en évidence des différences de valeurs : d'un côté, la Chine défend un modèle d'État et de développement qui dissocie la prospérité du pluralisme politique ; de l'autre, le modèle fondé sur la démocratie et l'économie de marché reste certes un modèle de réussite, mais il est sous pression. De plus, de nombreuses démocraties font face à une crise de confiance<sup>1</sup>.

L'**ordre économique mondial** subit également une fragmentation croissante. On observe une augmentation des accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux, tandis qu'au niveau multilatéral, en particulier au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les négociations tendent à stagner. Les mesures protectionnistes et le recours à des mesures économiques comme instruments stratégiques affaiblissent le commerce international. Le risque d'une détérioration de la situation économique mondiale augmente, en même temps que diminue la marge de manœuvre qu'offre la politique monétaire pour soutenir la conjoncture. Le développement rapide de réseaux, aussi bien physiques que numériques, est un important moteur économique, d'autant que la progression de la connectivité au niveau des infrastructures et des technologies offre de nombreuses opportunités. Cette

interconnexion croissante est cependant aussi utilisée comme moyen de contrôle politique. La mondialisation change en outre de visage : depuis quelque temps, le commerce transfrontalier de services croît plus rapidement que le transport international de marchandises et les échanges commerciaux tendent à progresser davantage au sein des régions qu'entre les régions<sup>2</sup>. De profonds bouleversements de la production industrielle dus à la numérisation et à l'automatisation indiquent en outre que cette tendance pourrait se renforcer. De nouvelles techniques de production moins coûteuses ouvrent en effet la voie à une relocalisation des sites de production hors des pays à bas salaires, afin de les rapprocher des marchés cibles.

Les **moteurs écologiques** du changement, en particulier le changement climatique, façonnent de plus en plus la politique extérieure. Les conséquences des changements environnementaux minent les progrès réalisés en matière de développement. La mobilité et la croissance économique, dès lors qu'elles se font aux dépens de l'environnement, menacent la prospérité et la sécurité à moyen terme. La protection de l'environnement et la gestion durable des ressources ne cessent donc de gagner en importance. Le découplage de la croissance et des émissions nocives doit encore être renforcé. La transformation énergétique globale, autrement dit le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables, permettrait de mettre en place des systèmes d'approvisionnement énergétique plus décentralisés qu'aujourd'hui. Cela aurait d'importantes conséquences géopolitiques, qui ne peuvent cependant pas encore être évaluées en détail<sup>3</sup>.

Ces prochaines années, les **développements technologiques** seront un des principaux moteurs du changement. Les données et les informations jouent désormais un rôle clé dans la lutte que se livrent les grandes puissances : elles sont devenues une « matière première » essentielle susceptible de modifier les fondements du pouvoir. Le risque d'une utilisation abusive de l'espace numérique à des fins criminelles est manifeste et justifie par conséquent un besoin urgent de réglementation.

Avec l'intelligence artificielle (IA) débute une nouvelle phase de la transformation numérique. L'IA, l'apprentissage automatique et la robotique offrent d'immenses possibilités de favoriser la prospérité et le développement durable. Il en découle cependant aussi d'importants défis, car l'IA soulève des questions éthiques et juridiques complexes dans différents champs d'application<sup>4</sup>.

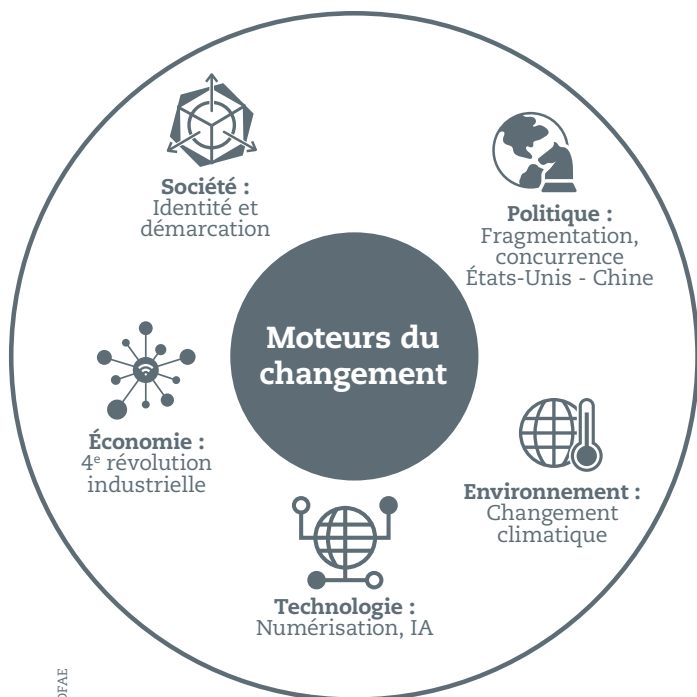
Enfin, les **changements sociétaux** sont également des facteurs exerçant une influence sur la politique extérieure. Le désir de retrouver une souveraineté et une identité jugées

1 *The Global State of Democracy 2019*, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, 2019.

2 Banque mondiale : <https://databank.worldbank.org/home.aspx>.

3 *A New World : The Geopolitics of the Energy Transformation*. Global Commission on the Geopolitics of Energy Transformation, 2019.

4 Cf. rapport du groupe de travail interdépartemental « Intelligence artificielle » au Conseil fédéral du 13 décembre 2019.



DFAE

perdues ainsi que la perte de confiance dans la politique et ses institutions observée depuis la crise financière de 2008 se traduisent par une montée des mouvements de protestation. Des actrices et acteurs non étatiques revendiquent un pouvoir de définition des enjeux et fixent des limites à l'ambition des États à façonner le monde. De nouveaux mouvements transnationaux, comme le mouvement pour la protection du climat, deviennent des acteurs politiques du changement. Enfin, les médias sociaux facilitent certes l'interconnexion des personnes, mais ont également un effet centrifuge de dispersion sociétale.

En plein bouleversement, l'ordre mondial que nous connaissons depuis la fin de la guerre froide risque d'être submergé par un fragile échafaudage de normes et de régimes régionaux concurrents. L'état de droit, les droits de l'homme et le droit international sont de plus en plus souvent remis en question ou sujets à des interprétations divergentes. Il n'est cependant pas possible de dire pour l'instant s'il s'agit d'une régression temporaire ou d'une véritable inversion de tendance.

Dans ce contexte, l'élaboration de solutions multilatérales se fait de plus en plus importante, mais aussi de plus en plus complexe. De nombreux acteurs sont conscients que les défis mondiaux, comme la limitation du réchauffement planétaire, la réglementation du commerce international, la réduction de la pauvreté, la stabilisation des États fragiles et la gestion des flux migratoires, ne peuvent être maîtrisés qu'en coopérant. Les organisations internationales conservent donc toute leur importance, dans la mesure où elles se saisissent de ces problématiques. Sont nécessaires en particulier des formes de gouvernance qui intègrent les acteurs non étatiques de façon plus démocratique, en leur donnant des responsabilités, et qui encouragent la collaboration interdisciplinaire.

La prospérité et la sécurité de notre pays restent largement tributaires de la prospérité et de la stabilité de l'Europe. La Suisse a donc toujours comme priorité de disposer d'un cadre réglant ses relations avec l'Union européenne (UE) et lui donnant un accès maximal au marché intérieur de cette dernière. Les développements concernant le Brexit, les relations transatlantiques et le rôle de la Russie dans la sécurité européenne ont également une influence directe sur la Suisse. C'est ainsi que la profonde crise de confiance qui oppose actuellement la Russie et les pays occidentaux affecte également notre sécurité. Le bon positionnement de l'Europe dans le monde est donc également déterminant pour le succès de notre pays.

Les régions au sud de la Méditerranée font partie de notre voisinage élargi. Or les nombreux conflits qui sévissent au Proche-Orient, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans la région du Sahel, de même que la menace djihadiste persistante et la précarité des perspectives pour la jeunesse dans ces régions, ont des répercussions négatives sur l'Europe. Le développement économique de l'Afrique présente donc un intérêt stratégique pour l'Europe, d'autant que malgré les énormes progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté – grâce notamment à la coopération au développement –, une personne sur dix dans le monde se trouve encore en situation d'extrême pauvreté, dont plus de la moitié vit en Afrique subsaharienne.

Dans notre monde globalisé, il n'est plus possible de définir la politique extérieure suisse sur la base de critères purement géographiques. Il faut plutôt se placer dans une perspective mondiale et définir des priorités thématiques, à mettre en œuvre dans les différentes régions en fonction du contexte local. L'analyse de ces contextes régionaux a permis de définir, compte tenu des dispositions constitutionnelles pertinentes, les quatre priorités thématiques suivantes pour la législation en cours.

- **Paix et sécurité :** en raison de la polarisation de la politique mondiale, les bâtisseurs de ponts sont plus que jamais nécessaires. Or, avec sa longue tradition de bons offices et son savoir-faire en matière de politique de la paix, la Suisse est bien placée pour jouer ce rôle. Pour pouvoir agir encore plus efficacement dans ce domaine, elle a posé sa candidature au Conseil de sécurité pour la période 2023–2024.
- **Prospérité :** le contexte international devient de plus en plus difficile pour notre économie. Il est donc essentiel pour la Suisse de s'engager en faveur de bonnes conditions-cadres et de sécuriser son libre accès au marché européen et international, en donnant la priorité à la consolidation de la voie bilatérale avec l'UE. Une coopération au développement ciblée doit en outre contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.



- **Durabilité** : la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est une des priorités de la législature en cours. L'engagement international de la Suisse dans la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement sera donc renforcé en conséquence.
- **Numérisation** : la Suisse se profile dans le domaine de la politique numérique internationale. Elle renforce la Genève internationale en tant que plateforme mondiale pour la conception de la gouvernance numérique et l'examen d'autres thématiques d'avenir. Pratiquant en outre la diplomatie scientifique, la Suisse aiguisé son profil et développe ses compétences de manière ciblée au carrefour de la diplomatie, de la technologie et de la science.

L'analyse du contexte international montre que la politique extérieure devient de plus en plus importante et exigeante. Si elle veut perpétuer le modèle de réussite qui est le sien, la Suisse doit mettre en œuvre une politique extérieure cohérente et agile, dotée d'objectifs clairs, et fondée sur sa politique intérieure. Elle doit notamment contribuer activement à façonner son environnement, en faisant valoir ses intérêts et ses valeurs. Ce faisant, il est important qu'elle s'allie avec des partenaires partageant ses vues. Parallèlement, les relations avec les grandes puissances gagnent en importance. Enfin, compte tenu de la volatilité de l'environnement, il importe de renforcer la capacité d'anticipation et d'analyse en matière de politique extérieure. Une vision d'ensemble stratégique permanente de la politique extérieure et une analyse des risques « en continu » sont indispensables pour pouvoir réagir rapidement à l'évolution de la situation et des crises.

# Priorités thématiques

## 1. Paix et sécurité

La Suisse s'engage en faveur d'un monde pacifique et sûr, où chacun peut vivre à l'abri de la peur et de la misère et où le respect des droits de l'homme et la prospérité économique sont garantis. La paix, l'état de droit et la sécurité sont les fondements de la prospérité et du développement durable. La politique extérieure a pour vocation de consolider ces fondements. Elle s'appuie à cet effet sur les instruments éprouvés que sont les politiques en matière de sécurité, de droits de l'homme et de migration, ainsi que sur l'engagement humanitaire et la diplomatie scientifique. Pour renforcer son efficacité, la Suisse mise sur l'obtention d'un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies durant cette législature.

**Bons offices** : dans la configuration actuelle de la politique mondiale, les États agissant comme conciliateurs peuvent avoir un rôle important à jouer. Les bons offices de la Suisse sont encore souvent sollicités par des partenaires qui apprécient son profil de médiateur fiable, discret et neutre. Des éléments fondamentaux de sa culture politique, tels que le partage du pouvoir, l'encouragement au dialogue et la prise en compte des intérêts de toutes les parties, prennent de plus en plus d'importance dans sa politique extérieure. La Suisse renforcera donc ses capacités de médiation, afin de contribuer davantage encore au règlement pacifique de conflits ou à la facilitation de processus de paix, y compris dans son rôle d'État hôte. Elle continuera en outre, dans le cadre de ses mandats de puissance protectrice, à remplir des tâches consulaires et/ou diplomatiques pour le compte d'États ayant rompu leurs relations diplomatiques.

**Promotion civile et militaire de la paix** : au-delà de ses bons offices, la Suisse contribue au règlement durable des conflits en recourant à divers autres instruments. Elle est par exemple en mesure de proposer son expertise en matière de prévention des conflits et de traitement du passé et s'engage activement dans la lutte contre l'impunité dans les cas de crime de guerre, de crime contre l'humanité et de génocide. La protection de la population civile, en particulier contre la violence sexuelle, joue également un rôle important. La Suisse soutient la promotion de la paix en détachant chaque année quelque 200 experts dans des missions de l'ONU, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou de l'UE, ou encore dans ses représentations à l'étranger dans le cadre de programmes bilatéraux. L'engagement de contingents de l'armée suisse est également important. Il se concentre sur les efforts de stabilisation des Balkans occidentaux dans le cadre des forces multinationales « Kosovo Force » (KFOR) et « European Union Force Bosnia and Herzegovina »

(EUFOR Althea). Des militaires suisses sont en outre engagés dans des missions de promotion de la paix dans le monde entier. Comme indiqué dans son rapport de 2016 sur la politique de sécurité de la Suisse, le Conseil fédéral a pour objectif un renforcement qualitatif et quantitatif de la promotion militaire de la paix et souhaite que jusqu'à 500 militaires puissent être engagés simultanément à l'avenir également.

**Conseil de sécurité de l'ONU** : l'instance de promotion de la paix et de la sécurité la plus importante à l'échelle internationale est le Conseil de sécurité de l'ONU. La Suisse est pour la première fois candidate à un siège non permanent au sein de ce conseil, pour la période 2023–2024. Elle a pour objectifs de mettre ses atouts au service de la paix et de la sécurité dans le monde, de bâtir des ponts en tant que pays neutre et de défendre ses intérêts directement auprès des principaux acteurs de la politique mondiale. En siégeant au Conseil de sécurité, elle bénéficierait d'un important effet de levier pour influencer sur les développements internationaux et mieux faire valoir ses positions.

La Constitution autorise le Conseil fédéral à promouvoir le **respect des droits de l'homme et de la démocratie** dans le monde entier. Fondée sur l'égalité en droit de citoyennes et citoyens pouvant participer activement à la vie politique, la démocratie suisse jouit d'une renommée mondiale. C'est pourquoi l'une des missions importantes de notre politique extérieure consiste à soutenir et à observer les processus électoraux. Notre pays se distingue aussi par le respect qui y règne entre majorités et minorités religieuses, linguistiques et culturelles, et œuvre résolument en faveur de la protection universelle des droits de l'homme. La Suisse témoigne d'un même engagement pour les droits civiques et politiques que pour les droits économiques, sociaux et culturels. Elle prête une attention particulière aux groupes les plus vulnérables.



Photo: UN Photo/JC McIlwaine

Salle de réunion du Conseil de sécurité  
au siège des Nations unies à New York

**Diplomatie scientifique** : quand toutes les possibilités de dialogue politique sont épuisées, la science peut parfois prendre le relais et parvenir à établir de solides relations. Grâce à la coopération scientifique, les États peuvent s'associer pour résoudre des problèmes communs, instaurant ainsi un climat de confiance, et pour renforcer ou créer des partenariats internationaux.

**Engagement humanitaire** : la bonne réputation de la Suisse repose en partie sur sa tradition humanitaire. Il est dans son intérêt de maintenir cette tradition. Dans les situations de crise et les conflits armés, ainsi que lors de catastrophes, notre pays envoie des missions de secours qui reposent sur les principes de l'impartialité et de la solidarité. Elles se concentrent sur les besoins et sur la sécurité des personnes affectées, ainsi que sur le respect de leur dignité et de leurs droits. L'aide humanitaire suisse est indissociablement liée au respect du droit international humanitaire, du droit international des réfugiés et des principes humanitaires. La Suisse joue un triple rôle : premièrement, en tant qu'acteur sur le terrain, elle met en œuvre ses propres projets par l'intermédiaire du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA). Grâce au CSA, la Suisse dispose d'un savoir-faire reconnu à l'échelle internationale. Deuxièmement, notre pays soutient les organisations humanitaires, comme le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ou des organisations spécialisées de l'ONU. Troisièmement, elle cherche activement à promouvoir un respect accru et un renforcement du droit international humanitaire. De par son statut de pays dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse joue à cet égard un rôle central.

**Migration et déplacement forcé** : la Suisse s'emploie à identifier les causes de la migration dans les régions d'origine et contribue à réduire la migration irrégulière. Les conflits armés et les violations des droits de l'homme déclenchent des

déplacements massifs de population. Étant donné que des millions de réfugiés et de déplacés internes sont en attente d'une solution – parfois depuis plusieurs décennies – dans les pays de premier accueil, la Suisse soutient ces pays dans le développement de mesures d'intégration. Les réfugiés et les déplacés doivent avoir la possibilité d'y mener une vie indépendante. Lorsque cela est opportun et sert les intérêts de la Suisse, le Conseil fédéral coordonne notre politique migratoire avec l'UE et ses États membres. Ainsi, la Suisse participe aux mesures de l'UE, se montre solidaire avec les pays européens riverains de la Méditerranée et contribue à l'amélioration de la protection des frontières extérieures de Schengen, ainsi qu'à la prévention de la migration irrégulière vers l'Europe. Afin de créer des perspectives sur place, elle soutient la création de conditions-cadres favorables dans les pays en développement : état de droit, accès aux services publics (éducation, soins de santé, etc.), création d'activités génératrices de revenus, prévention des catastrophes, atténuation du changement climatique et adaptation à ses conséquences ainsi que protection de l'environnement.

Enchâssée au cœur de l'Europe, la Suisse suit de très près les changements qui se dessinent dans l'architecture de sécurité européenne. Les grands **défis de la politique de sécurité** sont aujourd'hui liés à l'affaiblissement du régime existant de contrôle des armements, à la tendance au réarmement, à la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et la cybercriminalité ainsi qu'au contre-espionnage. Dans le cadre de l'OSCE, la Suisse s'engage en faveur de solutions constructives visant à moderniser le contrôle de l'armement conventionnel. Participant également au Partenariat pour la paix (PpP) de l'OTAN, elle y promeut le dialogue dans l'espace euro-atlantique. Elle renforce par ailleurs sa coopération avec la politique de sécurité et de défense commune de l'UE. À l'échelle mondiale, ses priorités sont la réduction des risques liés aux armes nucléaires et le désarmement nucléaire, la non-diffusion et le respect de

l'interdiction des armes chimiques et biologiques ainsi que l'universalisation de l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Enfin, suite aux progrès technologiques, la cyberdiplomatie gagne en importance. La Suisse contribue à réduire les risques liés à l'usage des nouvelles technologies, notamment dans le cyberspace et dans le domaine des systèmes d'armes autonomes ou des missiles balistiques. Elle s'appuie également à cet effet sur l'expertise des trois Centres de Genève, reconnue dans le monde entier.

Notre pays s'engage également dans la prévention et la lutte contre des menaces telles que l'espionnage, **l'extrémisme violent et le terrorisme**. La lutte contre le terrorisme doit se fonder sur le droit international et il est essentiel de développer des normes conformes à l'état de droit dans ce domaine. Quant à la criminalité transfrontalière, en particulier le crime organisé, la cybercriminalité, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, la Suisse la combat dans le cadre de la coopération policière internationale. L'accord d'association à Schengen joue à cet égard un rôle de première importance.

## Objectifs

- **1.1 La Suisse est élue comme membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU et s'y engage de manière crédible. Elle contribue à un ordre international pacifique régi par des règles et à l'efficacité des instances multilatérales. Grâce à l'établissement de partenariats ciblés, elle accroît son influence, fait valoir ses intérêts et valorise son engagement à long terme.**
- **1.2 Par ses contributions actives à la promotion de la démocratie, à la prévention des conflits, aux processus de médiation et de règlement des conflits et à la lutte contre l'impunité, la Suisse fait partie du peloton de tête des pays œuvrant à la promotion de la paix. Lors de sa présidence du réseau « Femmes, paix et sécurité », prévue en 2021, elle s'emploie à renforcer le rôle des femmes dans la politique de paix et de sécurité.**
- **1.3 La Suisse s'engage pour la consolidation de l'universalité des droits de l'homme par l'instauration d'un cadre juridique international au sein d'institutions en mesure d'agir, comme le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, et les organes des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. Ses priorités sont l'abolition de la peine de mort, l'interdiction de la torture, le renforcement de la liberté d'expression et la protection des groupes particulièrement vulnérables.**
- **1.4 Lors de crises humanitaires, la Suisse fournit une aide d'urgence. Elle consolide en outre sa réputation d'épicentre des questions humanitaires en s'appuyant notamment sur la Genève internationale et développe de nouvelles solutions pour surmonter les défis humanitaires. Elle accorde une attention particulière aux nouvelles technologies, aux conflits armés en milieu urbain et aux déplacés internes. Dans les régions de premier accueil, elle soutient la protection et l'intégration durable des réfugiés et des déplacés et réduit les causes de migration irrégulière et de déplacement forcé.**
- **1.5 La Suisse s'engage en faveur du maintien des accords de contrôle des armements et de désarmement. Elle lutte contre le crime organisé, la cybercriminalité et le terrorisme, s'emploie à empêcher leur exportation à l'étranger et toute forme de soutien à leurs activités, et s'engage également dans la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.**

## 2. Prospérité

La Suisse assure durablement sa prospérité, posant ainsi les bases nécessaires au maintien d'une qualité de vie élevée sur son territoire. Elle s'engage en faveur d'un ordre économique mondial régi par des règles et d'un système financier performant, et continue à occuper une position de premier plan dans la formation, la recherche et l'innovation. Elle assure à son économie l'accès aux marchés internationaux et contribue de façon solidaire à la prospérité dans le monde grâce à sa coopération au développement.

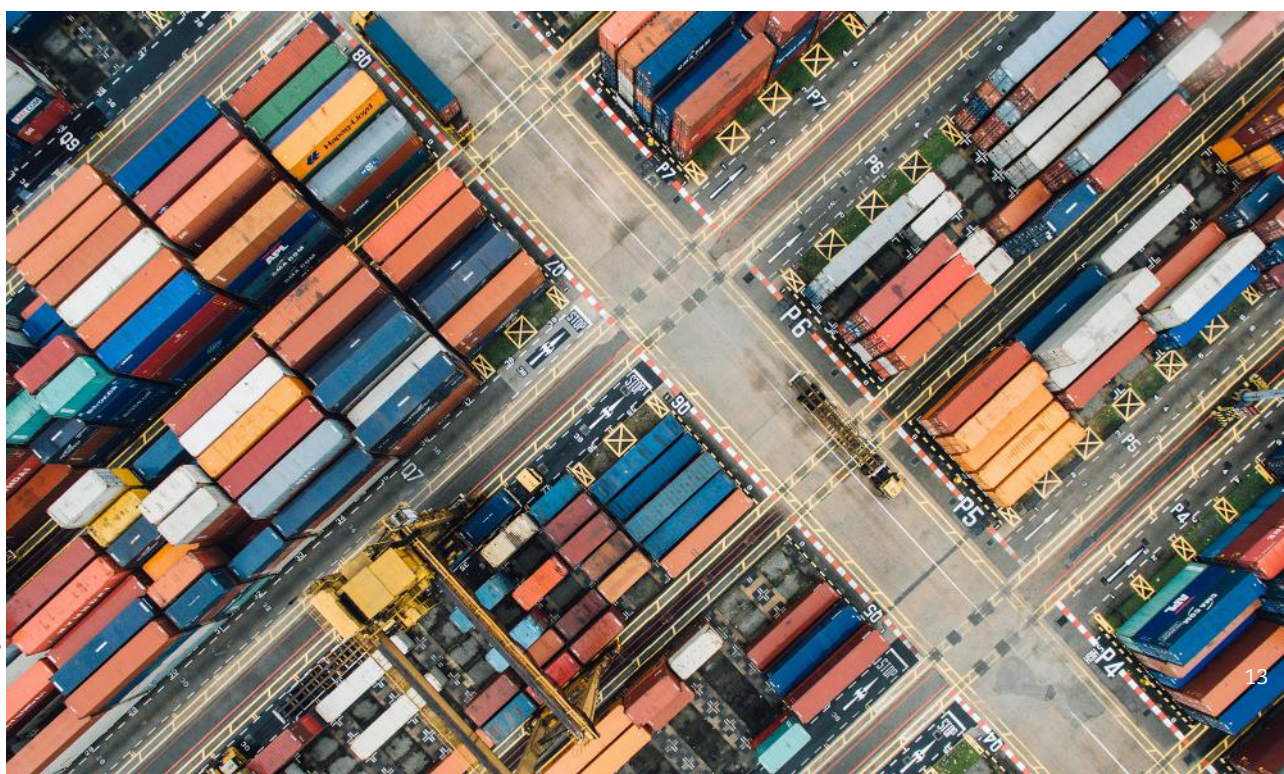
**Contexte favorable à l'économie :** la politique extérieure doit permettre l'instauration et le maintien d'un contexte favorable à l'économie sur les plans bilatéral et multilatéral, ce qui suppose des marchés ouverts et un système économique mondial stable et régi par des règles. À cet égard, la collaboration avec les États voisins et l'UE, principal partenaire économique et commercial de la Suisse, revêt une importance centrale. Une bonne gouvernance et une politique économique réussie sont la base d'une politique extérieure crédible. La compétitivité de l'économie et de la place économique suisse s'en trouvent renforcées. La politique extérieure s'appuie sur la stratégie économique extérieure et sur la politique relative aux marchés financiers, et suit les principes de la liberté économique et de la neutralité concurrentielle.

**Système monétaire, système financier et système commercial mondiaux :** notre prospérité dépend en grande partie des échanges internationaux de biens et de services ainsi que des investissements transfrontaliers. Les transactions numériques gagnent elles aussi en importance. En tant qu'économie de taille moyenne axée sur le commerce, la Suisse a besoin de marchés ouverts, de sécurité juridique ainsi que d'un système économique mondial prévisible et régi par des règles. Le système commercial de l'OMC constitue à cet égard une base de référence essentielle. En outre, un système financier et monétaire stable est important pour une économie intégrée mondialement comme la Suisse, dotée d'une place financière de premier plan et de sa propre

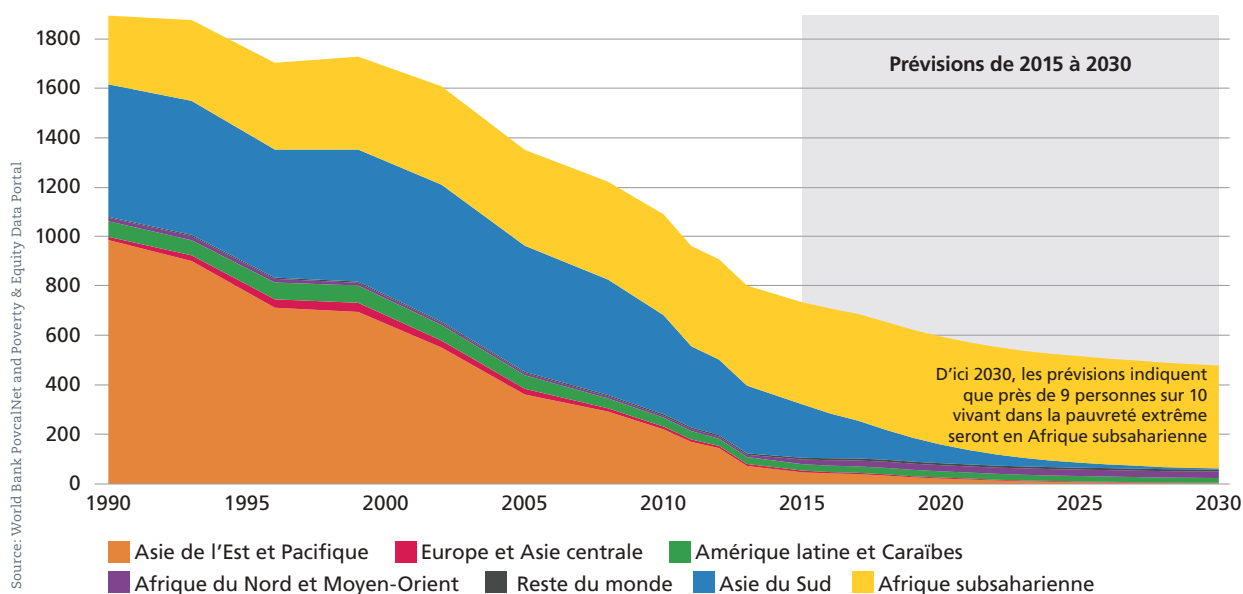
monnaie. Pour toutes ces raisons, la Suisse entend participer activement aux instances multilatérales pertinentes et œuvrer de façon ciblée à l'organisation et au maintien desdits systèmes. Elle fait valoir ses intérêts lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de règles et de normes internationales qui concernent tous les domaines de la politique économique, les réglementations impactant le commerce international et les investissements transfrontaliers ainsi que le commerce numérique. Dans le domaine de l'imposition des entreprises, imposition de l'économie numérique comprise, la Suisse s'engage en faveur d'un système d'imposition dans l'État où a lieu la création de valeur liée à la prestation, encourageant ainsi la croissance par l'innovation.

**Accords économiques et financiers :** pour compléter le système multilatéral, la Suisse conclut des accords bilatéraux dans le domaine économique et financier (dont des accords de libre-échange, de protection des investissements et de double imposition) et participe à des initiatives plurilatérales. Elle élargit ainsi l'accès aux marchés étrangers, et essaie de le rendre le moins discriminatoire possible. Les accords sont des outils importants pour renforcer la compétitivité de notre place économique et financière.

**Position de pointe en matière de formation, de recherche et d'innovation (FRI) :** la Suisse est un site d'implantation concurrentiel, de qualité et de renommée mondiale en matière de formation, de recherche et



## Personnes vivant dans l'extrême pauvreté (millions)



d'innovation. L'engagement d'acteurs FRI à l'échelon international ainsi que la mise en place de conditions-cadres et de ressources ad hoc sont des facteurs essentiels à cet égard. La Suisse sait exploiter de manière proactive les tendances mondiales pertinentes et coordonner les dimensions nationales et internationales du domaine FRI de manière cohérente et complémentaire. Elle est perçue comme un pays attractif pour l'implantation d'institutions de recherche de haut niveau et d'entreprises innovantes. La diplomatie scientifique joue également un rôle important à cet égard. Les objectifs et les instruments que le Conseil fédéral a définis dans la Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation revêtent à cet égard une grande importance.

**Coopération au développement :** notre prospérité repose sur une économie mondiale florissante et durable. La Suisse assume ses responsabilités sur ce point en soutenant la compétitivité et la capacité d'adaptation des pays en développement, en favorisant l'instauration de conditions-cadres favorables et en encourageant les initiatives du secteur privé qui visent à créer des perspectives d'avenir. Grâce à son

expertise en matière de politique économique, financière et commerciale, elle peut soutenir d'autres pays qui souhaitent organiser leur changement structurel et développer des marchés. Elle s'engage pour une bonne gouvernance afin de garantir une répartition équitable des biens, d'éviter l'exclusion sociale, la corruption et les conflits et de renforcer l'égalité des chances et la protection contre les abus. Elle s'y engage également dans le cadre du recouvrement d'avoirs d'origine illicite en recherchant, pour la restitution des fonds, des solutions pertinentes pour le développement et qui bénéficient à l'ensemble de la population. Dans le cadre de la coopération au développement, la Suisse encourage la création d'emplois décents. Elle investit dans des services de base de haut niveau, notamment dans les domaines de la santé et de la formation, ainsi que dans une agriculture et une industrie agroalimentaire durables, qui constituent la pierre angulaire de la lutte contre la pauvreté et du développement économique. Elle s'engage en faveur de la gestion durable des ressources et de la préservation des ressources naturelles. Le Conseil fédéral s'efforce d'éviter autant que possible d'éventuels effets négatifs de son action politique sur les pays en développement.

# Objectifs

- 2.1 La Suisse s'engage pour le renforcement d'une architecture commerciale, financière et monétaire stable, fiable et régie par des règles. Elle instaure un contexte plus favorable pour les relations économiques et financières avec ses partenaires et assure à ses acteurs économiques l'accès libre et non discriminatoire aux marchés étrangers. Dans ses relations avec l'UE, elle s'emploie à consolider l'accès au marché intérieur et la voie bilatérale par la conclusion d'un accord institutionnel.
- 2.2 La Suisse recourt aux instruments de la diplomatie commerciale et de la promotion des exportations pour soutenir efficacement les entreprises helvétiques dans leurs activités à l'étranger, au plus près de leurs besoins.
- 2.3 La Suisse crée des conditions optimales pour conserver à l'échelle mondiale une position de pointe en matière de formation, de recherche et d'innovation et renforcer sa compétitivité.
- 2.4 La Suisse aide les pays en développement à accéder aux marchés et crée pour eux de nouvelles opportunités économiques. Elle soutient des initiatives du secteur privé dans les domaines de l'accès au capital, de l'intégration dans l'économie mondiale, de l'entrepreneuriat et des compétences spécialisées pour faciliter la création d'emplois décents.
- 2.5 La Suisse s'engage pour une gestion durable des ressources naturelles et contribue à renforcer l'égalité d'accès à des services de base de qualité.

### 3. Durabilité

Dans le cadre de l'Agenda 2030, la Suisse vise un développement durable qui prenne en compte à égale mesure l'environnement, la société et l'économie. Pour ce faire, elle a créé les structures nécessaires au sein de l'administration fédérale et collabore avec tous les acteurs pertinents, aux niveaux national et international, afin de promouvoir la protection de l'environnement et une utilisation responsable des ressources naturelles, ainsi qu'un développement économique et social durable.

Avec ses 17 objectifs, l'Agenda 2030 constitue un cadre de référence mondial pour la politique de durabilité. Les trois dimensions indissociables que sont l'environnement, l'économie et la société y revêtent la même importance. Cette approche globale est également un point de référence essentiel dans la politique de durabilité que mène le Conseil fédéral en Suisse et à l'étranger. Pour la mise en œuvre et le pilotage stratégique de l'Agenda 2030, le Conseil fédéral a créé une structure administrative fédérale dotée d'un comité directeur interdépartemental et de deux délégués. Cette structure permet un ancrage clair de l'Agenda 2030 dans l'administration fédérale et une meilleure harmonisation des politiques fédérales correspondantes, en étroite collaboration avec les cantons, les communes et les acteurs de l'économie, de la science et de la société civile.

Les 17 objectifs couvrent tous les domaines politiques, dont certains ont déjà été abordés. La suite de ce chapitre traite des aspects liés à la durabilité dans les domaines de l'environnement, du climat, de l'eau, du secteur financier, de l'énergie, de la prévention des catastrophes, de la santé, de la culture et des villes.

**Environnement :** la pollution de l'environnement ne connaît pas de frontières. Les écosystèmes sont interdépendants. La

Suisse promeut des conditions-cadres permettant de favoriser une utilisation durable des ressources naturelles et la protection de la biodiversité. Elle prône une économie mondiale qui réduit les impacts négatifs sur l'environnement et encourage la transparence à cet égard.

Notre pays s'efforce également d'établir des normes ambitieuses en ce qui concerne les produits chimiques et les déchets, l'extraction et le commerce des matières premières ainsi que les infrastructures. De façon générale, la Suisse s'engage pour le renforcement de la gouvernance mondiale de l'environnement. L'élaboration d'une réglementation environnementale globale et efficace, fondée sur les connaissances scientifiques, devrait garantir une véritable protection de l'environnement et préserver les populations des risques liés à sa destruction. La Suisse est prête à apporter une contribution équitable au financement climatique international et met les fonds publics nécessaires à disposition. Dans ce domaine, elle tient compte en premier lieu du principe du pollueur-payeur et de la possibilité de mobiliser des fonds supplémentaires auprès de sources privées.

Les 17 objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable





**Climat** : la Suisse s'engage pour une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C. Elle promeut des règles de transparence solides, claires et valables pour tous. L'application du principe selon lequel les réductions d'émissions réalisées à l'étranger peuvent être comptabilisées comme mesures permettant d'atteindre les objectifs doit permettre d'éviter le double comptage de celles-ci et de garantir l'intégrité environnementale. Les objectifs de réduction des émissions formulés dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat doivent être progressivement revus à la hausse, et les pays en développement doivent bénéficier d'un soutien pour la mise en œuvre de la politique climatique et l'intégration de mesures de protection du climat. Dans cette optique, la Suisse contribue à la réalisation de l'objectif commun des pays industrialisés en matière de financement climatique : d'ici à 2020, 100 milliards de dollars américains, issus de sources publiques et privées, doivent être levés chaque année dans le monde, au profit des pays en développement. La Suisse soutient ces derniers tant dans la lutte contre le changement climatique que dans l'adaptation à ses conséquences.

La Suisse est à la pointe de la recherche concernant les causes et les répercussions du changement climatique. Dans ce domaine, elle s'appuie notamment sur son expertise mondialement reconnue dans la recherche polaire et de haute altitude. Dans toutes les instances pertinentes – en particulier à l'ONU et à l'OSCE, ainsi qu'au Conseil de l'Arctique dans le cadre de son statut d'observateur – la Suisse s'engage pour une meilleure compréhension du changement climatique et de ses répercussions sur la sécurité.

L'eau constitue à cet égard un élément central. Étant donné que les besoins en eau ne cessent de croître alors que les quantités disponibles demeurent limitées et que la pollution augmente, cette ressource doit être gérée de façon durable et répartie équitablement entre pays voisins. Au travers de son initiative « Blue Peace », la Suisse s'engage pour que l'eau soit utilisée comme un moteur de coopération, de paix et de développement durable dans les pays à faible ou moyen revenu.

**Durabilité dans le secteur financier** (*Sustainable Finance*) : une place financière suisse durable offre de nombreuses opportunités en matière d'innovation et de compétitivité. Elle contribue à la réalisation des objectifs de la Suisse en matière de développement durable, conformément à l'Agenda 2030 et à l'accord de Paris sur le climat. Des services financiers durables tiennent compte de facteurs sociaux et environnementaux ainsi que de la bonne gouvernance d'entreprise (critères ESG). La transparence et l'engagement volontaire sont encouragés afin de fournir aux clients et aux investisseurs des informations claires et, par conséquent, la possibilité de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Les principes en vigueur sont la primauté des solutions à long terme relevant de l'économie de marché et la subsidiarité de l'action publique. Parallèlement, la Suisse participe activement aux travaux des organismes financiers internationaux en la matière. La Confédération encourage en outre la mise en œuvre d'une **conduite responsable des**

**affaires** dans tous les domaines économiques, une méthode qui contribue de manière importante au développement durable et à la résolution de problèmes sociétaux. Avec cet objectif, le Conseil fédéral a adopté deux plans d'action pour la législature 2020–2023, l'un concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l'autre portant sur l'économie et les droits de l'homme. Il s'engage en faveur de directives coordonnées au niveau international et apporte un soutien aux entreprises afin qu'elles les appliquent à leur secteur.

**Politique énergétique extérieure** : outre l'eau, le commerce de l'électricité et le transit du pétrole et du gaz naturel par l'UE sont vitaux pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique. La conclusion d'un accord sur l'électricité permet à la Suisse de prendre pleinement part au marché intérieur européen de l'électricité. En matière de politique énergétique extérieure, les relations avec l'UE sont prioritaires. Au-delà de celles-ci, notre pays est actif au sein de l'Agence internationale de l'énergie, où il s'investit pour la durabilité, la sécurité et la protection des investissements. Au niveau mondial, la Suisse s'engage pour l'abandon du subventionnement des énergies fossiles.

En matière de **prévention des catastrophes**, la Suisse renforce son partenariat avec les pays en développement et les organisations régionales pertinentes via l'échange d'informations, le transfert de technologie et le développement de capacités institutionnelles permettant de réduire les risques. La Suisse bénéficie d'une vaste expérience de la gestion du risque en ce qui concerne les dangers naturels, en particulier dans les régions de montagne. C'est pourquoi elle renforce l'analyse des risques, contribue à la réduction des pertes et des dommages et favorise une meilleure résilience des populations touchées ainsi qu'une reconstruction durable après les catastrophes. Dans toutes ces interventions, elle s'appuie de plus en plus sur des technologies modernes.

**Politique extérieure en matière de santé** : indépendamment des situations de crise et de catastrophe, toute personne a droit à la meilleure santé physique et psychique possible. L'accès équitable de toutes et tous à des soins de santé appropriés et de qualité est donc une priorité. L'amélioration de la protection de la santé pour toute la population et des systèmes de santé en général figure donc au premier plan de la politique extérieure de la Suisse en matière de santé. Dans les organisations internationales spécialisées et par le biais d'une collaboration directe et indirecte avec d'autres pays, la Suisse participe à la recherche de solutions pour répondre aux défis mondiaux en matière de santé.

Pour la mise en œuvre de sa **politique extérieure culturelle**, la Suisse s'est fixé trois priorités : la participation culturelle, la cohésion sociale ainsi que la création et l'innovation. Ce faisant, elle se concentre tout particulièrement sur la numérisation. Elle s'engage pour la promotion de la diversité culturelle et est à l'origine de plusieurs initiatives culturelles internationales. Dans ce domaine, la fondation Pro Helvetia apporte une contribution importante avec quelque 4500 projets culturels et artistiques réalisés dans

plus de 100 pays. En 2021, elle ouvrira une nouvelle antenne en Amérique latine, qui viendra compléter celles d'Afrique australe, d'Asie du Sud, de Chine, de Russie et du monde arabe ainsi que de Paris, de New York et de San Francisco.

**Importance des villes :** aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes – une proportion qui atteindra deux tiers dès 2050, selon l'ONU. Les villes sont directement touchées par les défis globaux tels que le changement climatique, la pénurie d'eau, la sécurité alimentaire, les migrations ou les épidémies. Pour pouvoir mieux affronter de tels défis, les villes se mettent de plus en plus en réseau à l'échelle internationale, ce qui leur permet d'avoir plus de poids en tant qu'acteurs de la politique extérieure. On recense

déjà plus de 200 réseaux de villes comme le C40 Cities Climate Leadership Group, qui réunit plus de 90 villes représentant un quart de l'économie mondiale et s'étant engagées à mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat. À l'échelon international, la Suisse soutient ONU-Habitat, le programme des Nations Unies qui s'occupe notamment du développement urbain, et finance son bureau de liaison à Genève. Elle encourage un développement urbain intégré susceptible d'améliorer la mobilité urbaine, l'approvisionnement en énergie et la résilience face aux catastrophes naturelles. Les villes suisses sont aussi des lieux d'accueil de forums sur la politique étrangère ou des destinations touristiques, ce qui leur confère un rôle précieux dans la politique extérieure.

## Objectifs

- 3.1 La Suisse accorde une importance centrale à la protection de la biodiversité et à l'utilisation durable de ressources naturelles comme l'eau, le sol ou la forêt. Elle contribue à une utilisation efficace des ressources et s'attache à mettre en place des normes élevées dans les domaines des produits chimiques et des déchets, de l'extraction et du commerce des matières premières, ainsi que des infrastructures. La Confédération encourage une gestion d'entreprise responsable et un secteur financier durable.
- 3.2 La Suisse contribue à la mise en œuvre efficace de l'accord de Paris sur le climat ainsi qu'au relèvement progressif des objectifs climatiques nationaux pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° C. Conformément à ses engagements, elle soutient les pays en développement dans l'application des traités environnementaux multilatéraux, en particulier en ce qui concerne la réduction de leurs émissions et l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Elle soutient également ces pays dans la prévention des catastrophes et la reconstruction, et contribue au rétablissement le plus prompt possible des services de base après une catastrophe.
- 3.3 L'engagement international doit permettre de mieux protéger la population contre les risques sanitaires, de garantir l'accès à des produits thérapeutiques sûrs dont le financement peut être assuré sur le long terme et de promouvoir des systèmes de santé nationaux durables. La Suisse entend encourager la gouvernance en matière de santé globale et contribuer au développement de la politique internationale en matière d'addictions.
- 3.4 Avec sa stratégie en matière de protection du patrimoine culturel en danger, la Suisse se démarque dans un contexte international où le patrimoine culturel est de plus en plus menacé par des conflits armés et des catastrophes naturelles. La Confédération accompagne les différents domaines d'encouragement de la politique culturelle à l'étranger comme l'encouragement du cinéma, le soutien aux écoles suisses et le transfert des biens culturels. À l'échelle multilatérale, la Suisse entend à participer aux programmes de l'UE, est un membre actif du Conseil exécutif de l'UNESCO et renforce la position de la culture au sein du Conseil de l'Europe.
- 3.5 Au travers de partenariats en Suisse et à l'étranger, la Confédération exploite le potentiel des villes en tant qu'acteurs de la politique extérieure. Dans le domaine de la durabilité en particulier, elle renforce le dialogue avec les réseaux de villes pertinents, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'ONU-Habitat. Elle lutte contre les évolutions environnementales négatives et les conséquences des conflits sur les villes.

## 4. Numérisation

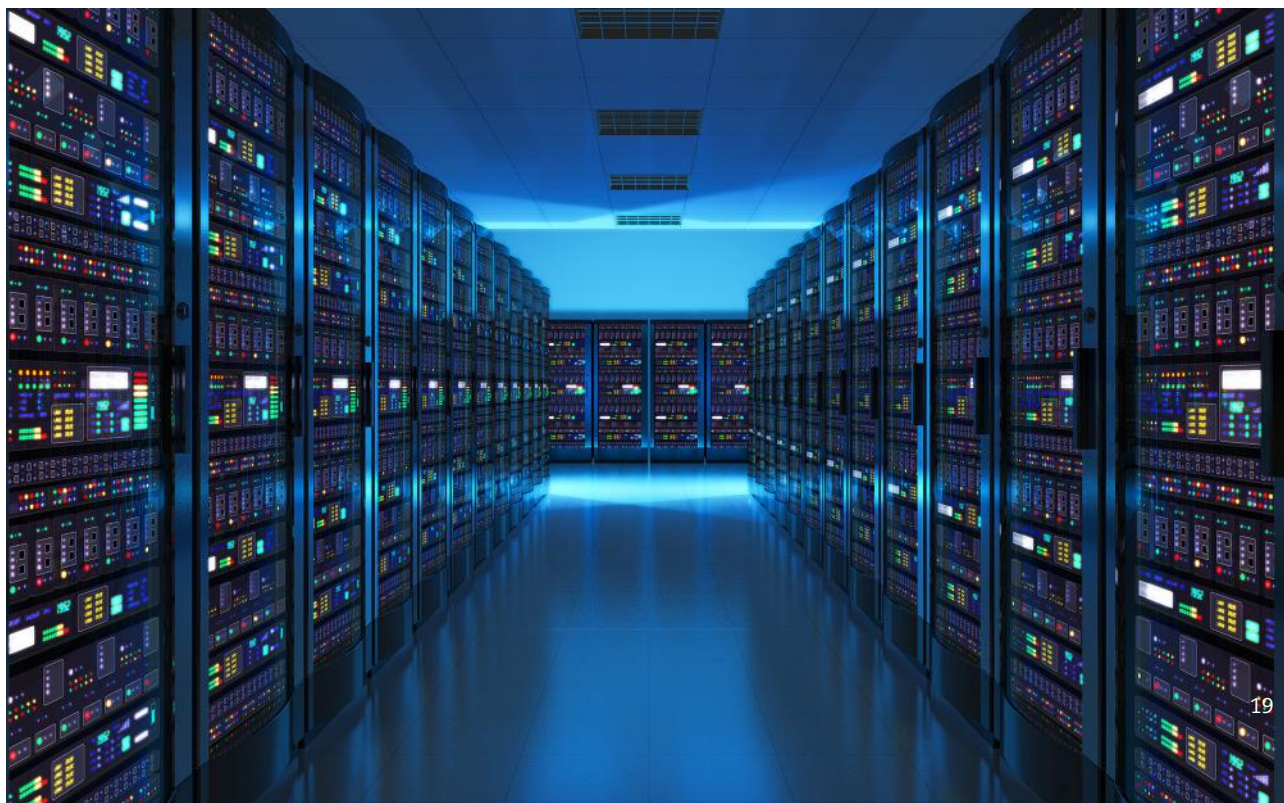
La Suisse se profile dans les efforts internationaux visant à assurer la gouvernance numérique. Elle poursuit le développement de sa politique numérique extérieure et positionne Genève comme un pôle du débat global en matière de numérisation et d'avancées technologiques. Dans sa politique numérique extérieure, elle s'engage pour l'intégration de tous les acteurs concernés. Elle contribue à l'élaboration de nouvelles solutions et poursuit l'objectif d'un espace numérique ouvert et sécurisé, fondé sur le droit international et centré sur l'être humain et ses besoins.

La numérisation et les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle ou la chaîne de blocs, offrent de nouvelles possibilités à toute l'humanité, en ceci qu'elles peuvent soutenir les efforts entrepris en relation avec les priorités thématiques présentés plus haut, à savoir la paix et la sécurité, la prospérité et la durabilité. La transformation numérique comporte cependant aussi des risques pour l'être humain, l'économie, la société et la démocratie. Elle crée de la complexité et des interdépendances et peut diminuer la sécurité des personnes, des entreprises et des États à l'échelle internationale. La sphère privée est menacée, la vie professionnelle se transforme profondément, l'influence de certaines entreprises augmente et des États et d'autres acteurs se servent abusivement de certaines technologies innovantes.

La Suisse défend la vision d'un espace numérique libre, ouvert et sûr et s'engage pour réduire les risques et les menaces qui en découlent. Elle mise sur la participation de tous les acteurs concernés pour développer de nouvelles solutions au niveau international. En matière de politique extérieure, elle aiguise son profil dans tous les domaines de la numérisation, en s'appuyant sur ses compétences reconnues ainsi que sur sa stratégie « Suisse numérique » et sa Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques 2018-2022. Elle considère en outre comme essentiel de collaborer avec l'économie, la société civile et les spécialistes concernés. Enfin,

la diplomatie scientifique est une approche très stimulante à ses yeux, qui permet de combiner science, technologie et politique extérieure.

**Gouvernance numérique et coopération** : au niveau international, la conception de la gouvernance numérique – autrement dit la définition de « règles du jeu » s'appliquant à l'utilisation et au développement d'Internet et de l'espace numérique – fait l'objet d'intenses discussions. Avec son approche participative et axée sur la recherche de solutions, la Suisse est à l'origine, depuis deux décennies, d'importantes initiatives en matière de développement de règles appelées à régir le monde numérique du XXI<sup>e</sup> siècle. Souhaitant continuer à contribuer à la conception du cyberspace de demain, elle encourage en particulier le dialogue entre toutes les parties prenantes. Le but est de clarifier les rôles et les responsabilités des divers acteurs publics et privés et de développer l'architecture de la gouvernance numérique, le tout en se focalisant sur les besoins des populations. Les principes de l'état de droit et l'universalité des droits de l'homme, tels que la liberté d'information et d'opinion et la protection de la sphère privée, doivent aussi s'appliquer en ligne. Il s'agit en outre de défendre les libertés fondamentales, comme la liberté de la presse. En tant que bâtisseur de ponts, notre pays entend contribuer à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique – mis en place par le Secrétaire général des



Nations Unies António Guterres – et participer à l'élaboration de nouveaux modèles de gouvernance. La Suisse encourage en l'occurrence les innovations et les réseaux qui permettent à la société et à l'économie de se développer aussi librement possible dans l'espace numérique.

**Genève, centre de la politique mondiale en matière de numérisation et de technologies :** la Genève internationale joue déjà un rôle important dans la politique numérique mondiale. La cité lémanique abrite par exemple le secrétariat du Forum de l'ONU sur la gouvernance d'Internet (FGI). Or il est possible de développer ce rôle en renforçant la mise en réseau des acteurs concernés et en encourageant la collaboration interdisciplinaire. Le Conseil fédéral soutient donc plusieurs initiatives visant à positionner Genève comme pôle mondial des débats sur la numérisation et les nouvelles technologies : à la *Geneva Internet Platform*, une plateforme d'information et de dialogue sur tous les aspects de la numérisation, s'ajoute la fondation *Geneva Science and Diplomacy Anticipator* (GESDA). Récemment créée, cette dernière s'attache à anticiper les défis sociétaux découlant du monde numérique et à définir avec l'ONU le cadre multilatéral permettant de les relever. Quant au *Geneva Dialogue on Responsible Behaviour in Cyberspace*, il réunit des acteurs du domaine de la cyberdiplomatie. Ces initiatives offrent un potentiel qu'il s'agit de mieux exploiter. Enfin, la création de conditions-cadres optimales est de nature à favoriser l'implantation dans toute la Suisse de structures multipartites tournées vers l'avenir dans les domaines de la numérisation et des nouvelles technologies.

**Cyberdiplomatie :** le cyberespionnage, les attaques contre des infrastructures critiques, la cybercriminalité, la désinformation et la propagande ne cessent d'augmenter. Le cyberspace a ainsi ajouté une nouvelle dimension à la politique de sécurité extérieure et constitue un nouveau champ d'opération dans les conflits armés. La défense des intérêts et des valeurs de notre pays doit aussi être assurée dans le monde numérique. La Suisse entend donc intensifier son engagement international et encore mieux se profiler dans les domaines de la cybersécurité et de la cyberdiplomatie. C'est ainsi qu'elle s'engage pour que le droit international, et en particulier les droits de l'homme et le droit international humanitaire, soient respectés dans le cyberspace également. Par ailleurs, elle ne se contente pas de développer et d'étendre ses propres capacités, mais travaille à l'instauration d'un climat de confiance entre États et à la promotion de la paix dans le cyberspace. Elle transpose ainsi dans le monde « en ligne » l'engagement qui est le sien dans le monde « hors ligne ». Enfin, elle soutient le développement des capacités d'États tiers et contribue ainsi à l'amélioration de la cybersécurité mondiale.

**Havre de données :** le volume des données ne cesse de croître dans le monde entier. Dans le même temps, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à externaliser leurs systèmes informatiques, données incluses. Il s'ensuit que la protection des données et la sécurité des systèmes informatiques et des infrastructures de données sont de plus en plus importantes. Le positionnement de la Suisse comme « havre

de données » peut donc donner naissance à une nouvelle forme de bons offices et renforcer l'attrait de notre pays en tant que pôle économique et technologique. Relevons que la sécurité des données est très importante en particulier pour les acteurs humanitaires, qui gèrent les données sensibles des personnes ayant besoin de protection. Reposant sur des normes très strictes, la législation suisse sur la protection des données est, si nécessaire, harmonisée avec les principaux développements observés à l'échelle internationale dans ce domaine, y compris avec les règles de l'UE. Sa neutralité, sa stabilité politique et économique, sa stricte réglementation de la protection des données et son savoir-faire technique sont de solides bases favorisant cet engagement de la Suisse comme havre de données.

**Autodétermination numérique :** le respect du droit international est fondamental pour garantir que chaque personne puisse exercer son droit à l'autodétermination dans l'espace numérique. Afin de proposer une autre solution que la concentration des données par de grandes entreprises technologiques ou par l'État, la Suisse s'engage en faveur d'un écosystème numérique reposant sur les valeurs fondamentales de notre société libérale et de l'état de droit. Il s'agit ainsi de renforcer les droits démocratiques et de créer des possibilités de participation à l'espace numérique reposant sur le principe de l'autodétermination, ainsi que des possibilités de prendre part à la conception du service public numérique. La Suisse soutient par conséquent la création d'espaces de données de haute qualité, permettant à tous les participants d'échanger des données librement et en toute confiance.

**Technologies numériques au service du développement durable :** les technologies numériques et les innovations techniques permettent d'utiliser les ressources plus efficacement et doivent aussi profiter à la coopération internationale. Celle-ci s'en sert prioritairement pour assurer la protection des personnes dans le besoin, réduire la pauvreté, promouvoir une croissance économique durable et des initiatives du secteur privé et surmonter des défis planétaires tels que le changement climatique (p. ex. Tech4good). Dans le même temps, les effets négatifs de la numérisation sur le développement durable sont réduits. Cela concerne en particulier le besoin accru en matières premières et en énergie. Enfin, pour assurer la gouvernance numérique de l'économie des pays en développement, il est indispensable que tous leurs habitants disposent, à égalité de droits, d'un accès abordable à Internet, fourni dans le cadre d'un service universel de qualité.

# Objectifs

- 4.1 La Suisse réunit des représentants de toutes les parties prenantes, afin de clarifier les responsabilités dans l'espace numérique et de développer de nouveaux modèles de gouvernance. En tant que bâtisseuse de ponts, elle joue un rôle clé dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, créé par le Secrétaire général des Nations Unies.
- 4.2 La Suisse s'engage en faveur de conditions-cadres qui régissent de manière appropriée la politique mondiale en matière de numérisation et de données, facilitent l'accès aux données et encouragent leur utilisation aux fins du développement de la société et de l'économie. L'autodétermination démocratique, l'état de droit et le respect des droits de l'homme doivent être garantis. La Suisse crée à cet effet un réseau international de promotion de l'autodétermination numérique. Elle poursuit le développement de sa coopération avec l'UE et saisit ainsi les chances qu'offrent l'espace de données et le marché intérieur numérique européens.
- 4.3 La Suisse promeut le rôle de Genève en tant que centre de la politique mondiale en matière de numérisation et de technologies. Elle renforce les forums existants, comme la Geneva Internet Platform, la fondation GESDA ou le *Geneva Dialogue* et encourage la collaboration avec des instituts de recherche d'autres cantons.
- 4.4 La Suisse se profile par sa politique numérique extérieure. Elle travaille à l'instauration d'un climat de confiance à l'échelle internationale, afin de réduire les risques. Le droit devant primer la force dans le monde numérique également, elle encourage les initiatives visant à clarifier l'application du droit international dans le cyberspace.
- 4.5 La Suisse soutient les pays en développement dans l'application des nouvelles technologies et dans la gestion des risques qui en découlent. Elle œuvre en faveur d'une réduction des atteintes à l'environnement dues à l'extraction de matières premières et encourage l'application de nouvelles technologies visant à prévenir les crises humanitaires. Elle crée en outre les structures nécessaires pour soutenir l'innovation dans le domaine humanitaire à tous les niveaux. Enfin, en collaboration avec certains partenaires, comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), elle définit les conditions-cadres de la protection des données humanitaires.

# Niveau géographique

Les priorités thématiques et les objectifs de la stratégie s'appliquent à toutes les régions du monde ainsi qu'à l'échelle multilatérale. L'engagement de la Suisse est expliqué dans les chapitres ci-après.

## 5. Europe (UE)

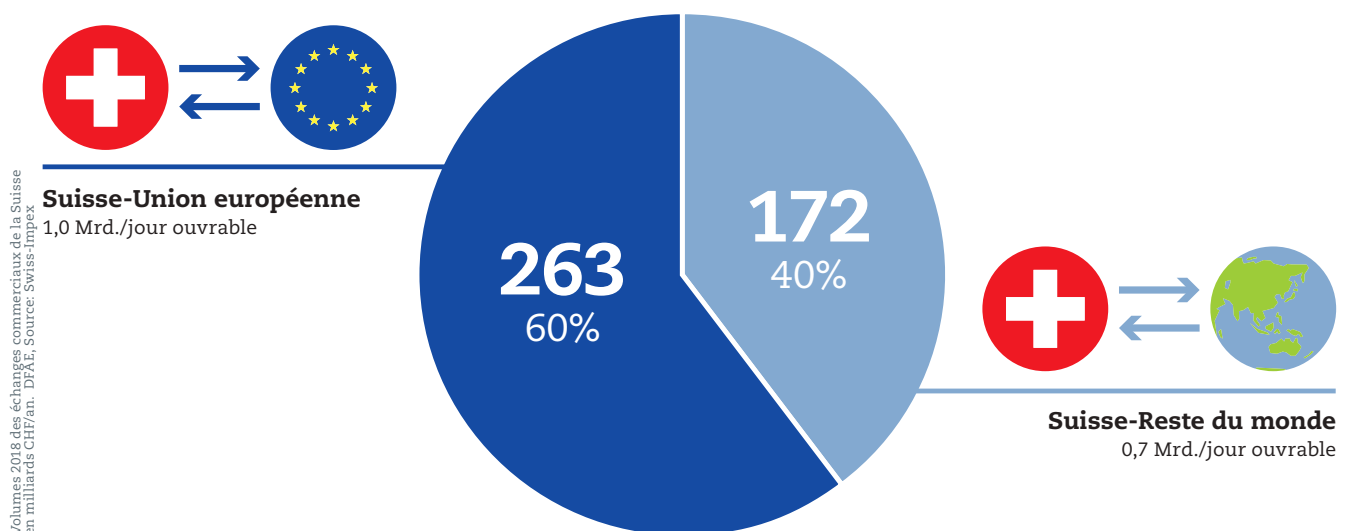
La Suisse étant un pays européen, la défense de ses intérêts sur l'échiquier international passe d'abord par l'Europe. Notre pays s'assure un accès étendu au marché intérieur de l'UE et collabore étroitement avec cette dernière, ses États membres et d'autres pays européens tels que le Royaume-Uni dans de nombreux domaines.

Les relations que la Suisse entretient avec l'Europe restent le point central de sa politique extérieure. Pouvoir s'appuyer sur des partenariats stratégiques solides, notamment avec ses voisins immédiats, est une nécessité pour défendre ses intérêts avec succès. Située au cœur de l'Europe, la Suisse nourrit depuis longtemps des liens étroits avec les États environnants sur les plans économique, scientifique, démographique, social et culturel, et partage leurs valeurs fondamentales. Il est donc dans son intérêt d'œuvrer à une Europe forte et stable qui s'engage à l'unisson et dans le monde entier en faveur de la prospérité et du développement durable, de la sécurité, de la paix, de la démocratie et du respect des droits

de l'homme. Pour la Suisse, les relations avec l'UE et ses États membres revêtent une importance particulière puisque l'UE joue un rôle de premier plan dans l'établissement de normes européennes et dans la coopération continentale.

En matière de politique européenne, la Suisse entend continuer à sécuriser et développer un accès étendu au marché intérieur de l'UE, et collaborer avec celle-ci dans certains domaines d'intérêt tout en conservant la plus grande autonomie politique possible. L'UE reste en effet de loin le premier partenaire économique de la Suisse. La participation au marché intérieur de l'UE demeurera déterminante pour la

### L'UE : premier partenaire commercial de la Suisse



solidité de l'économie suisse et sa compétitivité à l'échelle internationale, ainsi que, partant, pour la préservation d'emplois. La voie bilatérale, qui repose sur des accords sectoriels, est pour la Suisse une approche sur mesure qui structure ses relations avec l'UE.

Outre des accords sur l'accès aux marchés, la voie bilatérale comprend plusieurs domaines de coopération, qui couvrent tous les volets de la politique extérieure de la Suisse, notamment la formation et la recherche, la sécurité, la politique d'asile et la migration ainsi que la politique environnementale. L'importance que revêt la coopération avec l'UE pour les quatre priorités thématiques de cette stratégie ressort dans l'énoncé des priorités spécifiques à chacun des quatre chapitres thématiques (paix et sécurité, prospérité, durabilité, numérisation).

La Suisse entend participer à la prochaine génération des programmes de l'UE dans les domaines de la recherche et de l'innovation et examine l'opportunité d'une participation dans le domaine de la formation. Par ailleurs, l'augmentation des problèmes liés au réseau électrique rend nécessaire un accès au marché intérieur de l'électricité de l'UE. Dans le cadre de l'association à Schengen et à Dublin, la Suisse s'engage pour des solutions européennes conjointes dans les domaines de la sécurité intérieure et des migrations, ainsi que pour une politique crédible en matière d'asile au niveau européen. Elle participe aux instruments de lutte contre le terrorisme et la criminalité, à l'action concertée pour la protection de la frontière extérieure de Schengen et l'amélioration des retours, ainsi qu'à la politique commune des visas.

Sachant que plus de vingt ans se sont écoulés depuis la conclusion des accords bilatéraux I et que la conclusion du dernier accord sur l'accès aux marchés remonte à plus de quinze ans, la Suisse doit consolider et développer son accès au marché intérieur de l'UE ainsi que la voie bilatérale. L'actuel projet d'accord institutionnel garantit qu'au sein du marché intérieur Suisse-UE, les mêmes règles prévalent pour tous les participants et s'appliquent partout de la même manière. L'accord garantit ainsi à la Suisse un accès durable au marché intérieur tout en renforçant la sécurité en matière de droit et de planification et en augmentant la protection contre la discrimination par rapport à la concurrence européenne. En outre, la conclusion de cet accord posera les bases de la conclusion de nouveaux accords sur l'accès aux marchés. La Suisse demande des clarifications additionnelles dans trois domaines (protection des salaires, aides d'État et directive sur la libre circulation des citoyens de l'Union).

Des relations stables, réglementées et évolutives avec l'UE demeureront l'objectif principal de la politique européenne de la Suisse. Il s'agit notamment d'élaborer des solutions bénéficiant d'un large soutien politique sur le plan intérieur dans les trois domaines nécessitant des clarifications ainsi que de s'entendre avec l'UE sur un accord institutionnel, de mener la procédure d'approbation interne et de mettre

en œuvre un tel accord. Les débats internes menés dans ce contexte au sujet de la consolidation et de la viabilité de la voie bilatérale doivent être menés avec assurance et ambition. Pour l'UE, un accord institutionnel constitue la condition préalable à la conclusion de nouveaux accords, en particulier dans les domaines de l'électricité, de la sécurité alimentaire et de la santé publique. Parallèlement à cela, l'UE associe aussi l'avancée des négociations sur ce nouvel accord à l'actualisation d'accords existants sur l'accès aux marchés et à une participation dans certains domaines de coopération tels que ses programmes. Notre pays s'engage donc pour la poursuite des travaux dans tous ces dossiers, tout en se préparant à toutes les éventualités.

La Suisse entend être un partenaire fiable et solidaire. Elle collabore étroitement avec l'UE et ses États membres pour renforcer la prospérité, la sécurité et la démocratie en Europe. En versant une deuxième contribution en faveur de certains États membres de l'UE, elle souhaite concourir, ces prochaines années, à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union ainsi qu'à une amélioration de la gestion des flux migratoires en Europe. Dans les domaines de la sécurité, de la coopération au développement, de la politique humanitaire et de la politique de la paix et des droits de l'homme, par exemple, la Suisse accorde ses instruments de politique extérieure avec ceux de l'UE et des États membres de celle-ci lorsque cela est opportun et sert ses intérêts.

Les États voisins de la Suisse sont extrêmement importants, puisque c'est avec eux qu'elle réalise un tiers de son commerce extérieur. Des progrès doivent être accomplis concernant les questions bilatérales en suspens. À ce sujet, la Suisse accorde une attention particulière aux besoins des régions frontalières. En outre, de nouveaux champs de collaboration orientés vers des défis communs doivent être identifiés et approfondis. Il convient aussi d'intensifier les relations bilatérales avec certains États membres de l'UE – en particulier ceux qui assument la présidence de son Conseil durant la période concernée – et de faire concorder ces relations avec les objectifs globaux de la Suisse en matière de politique européenne. Dans les relations bilatérales avec les États membres de l'UE, il convient d'exploiter systématiquement les synergies pour défendre les intérêts de la Suisse avec efficacité et cohérence.

Sur la base de ce qui a été mis en œuvre jusqu'ici dans le cadre de la stratégie « Mind the Gap », la Suisse souhaite approfondir ses relations avec le Royaume-Uni – compte tenu de son futur retrait de l'UE – et les étendre à de nouveaux domaines d'intérêt.

La Suisse s'emploie à renforcer la cohérence de sa politique européenne, comme mesure stratégique globale. Il convient de réexaminer les instruments de politique extérieure, lorsque cela semble judicieux, pour vérifier qu'ils sont en adéquation avec l'enjeu prioritaire de la Suisse, qui est de consolider ses relations avec l'UE.

# Objectifs

- 5.1 Par la conclusion d'un accord institutionnel, la Suisse consolide son accès au marché intérieur de l'UE ainsi que la voie bilatérale dans son ensemble, et permet le développement de celle-ci grâce à la conclusion de nouveaux accords sur l'accès aux marchés. La Suisse développe en temps utile des mesures concrètes dans les domaines sectoriels de la collaboration avec l'UE pour atténuer les répercussions négatives indésirables si une entente sur l'accord institutionnel venait à faire défaut.
- 5.2 La Suisse conclut les négociations en cours avec l'UE, en particulier dans les domaines de l'électricité, de la sécurité alimentaire et de la santé publique, et assure sa participation aux programmes de l'Union, notamment dans les domaines de la recherche et de l'innovation.
- 5.3 La Suisse profite de son association à Schengen et à Dublin pour faire valoir à l'échelon européen ses intérêts en matière de lutte contre la criminalité et la migration irrégulière et de protection des frontières. Elle renforce la sécurité nationale et européenne en reprenant et en mettant en œuvre les développements de l'acquis de Schengen.
- 5.4 Pour garantir la cohérence de sa politique européenne, la Suisse réexamine les différents volets de sa politique extérieure lorsque cela semble judicieux, pour s'assurer qu'ils sont en adéquation avec ses objectifs clés concernant l'UE, crée des instruments de coordination et entretient un dialogue régulier avec l'UE sur tous les aspects de la collaboration bilatérale. Dans ses relations bilatérales avec les États membres de l'UE, elle veille à ce que les différents dossiers soient davantage coordonnés entre eux et qu'ils soient en cohérence avec ses objectifs clés en matière de politique européenne.
- 5.5 Il convient de garantir juridiquement les droits et les obligations réciproques entre la Suisse et le Royaume-Uni, dans toute la mesure du possible, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « Mind the Gap ». La Suisse approfondit et développe ses relations bilatérales avec le Royaume-Uni (« Mind the Gap-Plus »).



## 6. Autres régions et pays prioritaires à l'échelle mondiale

La Suisse entretient de bonnes relations bilatérales avec tous les pays du monde conformément au principe d'universalité. Elle coopère avec des organisations régionales et multilatérales ainsi qu'avec des partenaires internationaux. Ses priorités thématiques s'appliquent également sur le plan géographique, notamment à l'égard des pays prioritaires du Conseil fédéral.

La Suisse cultive aussi activement ses relations en dehors de l'UE. Elle associe la coopération bilatérale à un renforcement de la coopération avec des organisations régionales, en Europe en particulier au sein de et avec l'OSCE et le Conseil de l'Europe, en Asie avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE ou ASEAN) et avec les États membres du Dialogue Asie-Europe (*Asia-Europe Meeting*, ASEM), sur le continent américain avec l'Organisation des États américains (OEA) et en Afrique avec l'Union africaine (UA). En 2005, le Conseil fédéral a en outre décidé de systématiser davantage sa coopération avec certains pays prioritaires hors de l'UE. Depuis lors, les relations avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Japon, la Russie et la Turquie ont été renforcées sur la base des stratégies par pays, souvent associées à un protocole d'entente.

La Suisse mène des dialogues formalisés avec les pays prioritaires. Plusieurs stratégies par pays seront renouvelées au cours de cette législature afin de renforcer la cohérence. Leur mise en œuvre sera assurée par des organes de coordination interdépartementaux. Un intérêt particulier sera accordé aux défis touchant à la sécurité. La coopération avec les huit pays

prioritaires est particulièrement intense. Toutefois, fidèle au principe d'universalité, la Suisse s'engage activement dans des relations bilatérales avec tous les pays et prête une attention particulière aux États qui lui sont proches, en raison de valeurs et d'intérêts communs. Au cours de cette législature, la Suisse lancera davantage d'initiatives diplomatiques avec des États partageant ses vues.

### Europe du Sud-Est, Europe de l'Est et régions limitrophes :

Dans les régions d'Europe du Sud-Est, d'Europe de l'Est, du Caucase du Sud et d'Asie centrale, qui sont prises en tenailles entre différentes luttes de pouvoir et zones d'influences, la Suisse est appréciée pour son impartialité et son engagement humanitaire. Cela s'exprime notamment par la mission de défense des intérêts de la Géorgie en Russie et des intérêts de la Russie en Géorgie qu'elle exerce depuis 2009 dans le cadre de ses bons offices. La Suisse renforce en outre ses relations avec les pays situés entre les grandes puissances : en 2019, elle a ouvert une ambassade au Bélarus. L'Arménie, la Serbie



Huit pays prioritaires pour la politique étrangère suisse

et le Kazakhstan sont aussi des États partenaires importants, comme autant de traits d'union entre l'Est et l'Ouest.

Dans les Balkans occidentaux, le soutien à la stabilité et au développement des différents pays ainsi que le processus d'intégration à l'UE occupent une place prépondérante. À travers sa politique d'élargissement, l'UE est une actrice centrale dans la région. Avec ses instruments de coopération internationale, la Suisse soutient les États dans leur désir de se rapprocher des standards européens et participe aux efforts déployés par l'UE pour la paix et la stabilité. Elle complète ces efforts par ses propres initiatives, par exemple dans le dialogue facilité par l'UE entre Belgrade et Pristina.

### Les priorités sont les suivantes :

1. Paix et sécurité : la Suisse soutient les pays de la région dans leurs efforts vers une transition autonome. Notre pays joue un rôle d'équilibrage dans les contextes conflictuels qui dominent les activités quotidiennes du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. Grâce à d'intenses échanges avec les acteurs-clés et au détachement de personnel, il œuvre au bon fonctionnement de ces deux instances et renforce leur capacité d'action, par exemple au sein de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. La participation au Partenariat pour la paix (PpP) de l'OTAN contribue aussi à la stabilité dans la région. En outre, la Suisse participe aux missions de paix de l'ONU, de l'OSCE, de l'UE et de l'OTAN (KFOR au Kosovo).
2. Prospérité : grâce à de nombreuses années d'engagement et de présence sur place, ainsi qu'à l'importante diaspora de la région en Suisse, notre pays tire davantage profit des opportunités politiques dans l'optique de renforcer la coopération économique. Elle s'engage notamment en faveur d'une bonne gouvernance. Par ailleurs, en tant que chef de file du groupe de vote dont font partie les pays d'Asie centrale au sein des institutions de Bretton Woods, elle entretient une relation particulière avec ces pays.
3. Durabilité : dans le contexte complexe de la gestion transfrontalière de l'eau en Asie centrale, la Suisse renforce une approche régionale intégrée. Elle soutient les pays d'Asie centrale, d'Europe de l'Est, du Caucase du Sud et des Balkans occidentaux dans leur gestion durable des ressources ainsi que dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.
4. Gouvernance numérique : par son action au sein de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, la Suisse contribue au développement des valeurs européennes et de l'ordre juridique quant aux nouveaux thèmes tels que l'intelligence artificielle ou la cybersécurité, ainsi qu'à une plus grande sécurité sur notre continent.

---

**Pays prioritaire Russie** : du fait de son appartenance historique à l'Europe et de ses aspirations géopolitiques, la Russie est un pays important et complexe. Les tensions entre l'Occident et la Russie, les questions des droits de l'homme ou les activités de la Russie en matière de sécurité touchent directement nos intérêts. La Suisse assume un rôle de médiateur sauf en matière de violation des droits de l'homme et du droit international. Dans le cadre d'un large dialogue reposant sur un protocole d'entente signé en 2007, la Suisse aborde ouvertement toutes les questions et si nécessaire prend aussi des mesures, notamment en matière d'espionnage et de cybersécurité. Les tensions accentuent également les conflits dans la région. Grâce à sa politique des bons offices, la Suisse contribue à réduire les répercussions de ces conflits sur les populations concernées, à élaborer des solutions et à instaurer la confiance. Des possibilités s'offrent aussi dans les domaines de la recherche, de la formation et de la culture. Enfin, les entreprises qui ont surmonté les obstacles pour accéder au marché russe et par là même à la Communauté économique eurasiennne, touchent jusqu'à 180 millions de consommateurs et consommatrices.

---

**Pays prioritaire Turquie** : importante puissance régionale, la Turquie revêt une fonction charnière du fait de sa position stratégique, non sans impact sur les Balkans, le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Afrique du Nord. La Suisse a un intérêt fondamental à resserrer les liens de la Turquie avec l'Occident et avec les valeurs de ce dernier. La sécurité, la migration et l'économie sont les trois grands axes de la coopération de la Suisse avec la Turquie. La situation en Turquie est marquée par une détérioration de la situation des droits de l'homme et de l'état de droit. Par ailleurs, la Turquie est engagée dans un conflit interne (la question kurde), dans des opérations militaires dans la région, ainsi que dans des tensions en Méditerranée orientale (en premier lieu la question chypriote). Il en est résulté une dégradation de la situation économique et une polarisation croissante au sein de la société. Malgré cela, il y a lieu de penser que la Turquie va renforcer sa position de puissance régionale. Elle est en outre devenue la destination majeure des réfugiés et demeure la plaque tournante des mouvements migratoires. Son rôle dans la lutte contre le terrorisme issu du Moyen-Orient reste très important pour l'Europe. Compte tenu des intérêts de la Suisse, un dialogue intense, à la fois critique et constructif, avec le gouvernement turc demeure capital, tant sur le plan bilatéral qu'au sein du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.

---

## Afrique subsaharienne :

Forte de 49 pays et de quelque 1,2 milliard d'habitants, l'Afrique occupe une place sans cesse croissante sur la scène géopolitique. La Chine, mais aussi l'Inde, les États du Golfe et la Turquie étendent leur influence sur le continent africain. Cette région possède un grand potentiel économique qui est toutefois en maint endroit peu exploité, ou exploité unilatéralement du fait de mauvaises conditions-cadres et de la corruption. Une croissance durable, également en dehors du secteur des matières premières, est indispensable si l'on veut intégrer dans l'économie le nombre rapidement croissant de jeunes et éliminer les inégalités. À cet égard, la numérisation offre en Afrique subsaharienne des possibilités particulières et peut dans de nombreux pays être un moteur de croissance. Mais dans le même temps, l'Afrique est le théâtre de nombreux conflits et souffre d'un manque de gouvernance.

La Suisse jouit d'une grande crédibilité en Afrique. Elle n'a pas de passé colonial, sa neutralité et sa tradition humanitaire sont appréciées et enracinées dans la conscience régionale. La Suisse entend être plus active et aider la région à relever les défis qui l'attendent dans un esprit de partenariat. Pour cette raison, elle élabore une stratégie de coopération avec l'Afrique.

### Les priorités sont les suivantes :

1. Paix et sécurité : la stabilité sur le continent africain est aussi profitable à la Suisse, raison pour laquelle la promotion de la paix et la lutte contre l'extrémisme violent sont importantes. La crédibilité de notre pays lui permet souvent de jouer les intermédiaires. La participation démocratique et la protection des droits de l'homme sont essentielles à la stabilité à long terme. La Suisse soutient l'état de droit et la lutte contre la corruption comme conditions essentielles du développement économique. Son aide humanitaire contribue également à atténuer les conséquences des catastrophes, des conflits et d'autres situations d'urgence.
2. Prospérité : la promotion de bons services de base et d'une croissance économique durable est la condition préalable à la réduction de la pauvreté, à l'éducation, à la création d'emplois et à la lutte contre les causes des migrations irrégulières. Elle vise en particulier à améliorer les perspectives des jeunes et des femmes. Ces piliers du développement peuvent être soutenus par des approches novatrices de la coopération internationale. L'amélioration des conditions-cadres multiplie aussi les possibilités économiques grâce à l'accroissement des échanges et des investissements.
3. Durabilité : le changement climatique en Afrique est nettement perceptible. Dans le Sahel, il exacerbe la crise humanitaire et nourrit les conflits. La Suisse réagit par une approche multidimensionnelle. Du fait de la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, la prévention des catastrophes et la réhabilitation sont aujourd'hui prioritaires.

4. Numérisation : une numérisation rapide permet des solutions qui favorisent le développement, comme l'accès aux services financiers par la téléphonie mobile. La Suisse exploite de ce fait les possibilités offertes par les nouvelles technologies pour son action sur place.

---

**Pays prioritaire Afrique du Sud :** l'Afrique du Sud est le seul pays d'Afrique membre du G20. Elle est pour la Suisse le partenaire économique le plus important sur le continent. Plus de 100 entreprises suisses sont actives sur place et la Suisse occupe la neuvième place parmi les investisseurs étrangers. Pour sa part, l'Afrique du Sud est l'un des rares pays africains à investir en Suisse. Elle redéfinit actuellement sa politique économique, ce qui a un impact direct sur les entreprises sur place. Cette réorientation va bien au-delà des priorités économiques. La Suisse et l'Afrique du Sud mènent des dialogues sur un large éventail de sujets, ce qui témoigne de la diversité et de la profondeur de leurs relations bilatérales. Dans le contexte multilatéral (ONU, UA), où l'Afrique du Sud joue un rôle de premier plan à l'intérieur du continent africain, se trouvent de nombreux points de référence communs.

---

## Proche et Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) :

Le MENA désigne une région qui s'étend au sud de la Méditerranée du Maroc à l'Égypte et, à l'est, du Yémen à l'Iran en passant par la péninsule arabique. Du fait de sa proximité géographique et de son importance géopolitique, cette région est un partenaire important pour l'Europe, et la Suisse a un intérêt direct à sa stabilité et à son développement économique. Alors que les pays du Golfe sont parmi les plus riches du monde et constituent pour la Suisse des partenaires commerciaux importants, d'autres pays du MENA sont en guerre et dépendent de l'aide humanitaire. De nombreux conflits ethniques et religieux, mais aussi les mauvaises gouvernances et la corruption favorisent la pauvreté, le déplacement forcé et la migration irrégulière et les migrations et compromettent le développement de ces pays. Les pénuries d'eau et le changement climatique se traduisent par des urgences alimentaires et des migrations internes. La croissance démographique et les besoins connexes en ressources et en énergie placent ces pays devant d'énormes défis.

Ces dernières années ont été marquées par une redéfinition des alliances dans la lutte pour l'hégémonie dans la région. Ces alliances ne sont pas monolithiques et la structure des relations est en mutation permanente. Le potentiel des riches pays du Golfe, qui font partie des plus gros bailleurs de fonds en matière de coopération, n'a pas été entièrement exploité dans la perspective d'une coopération Sud-Sud plus forte dans la région MENA. Cela concerne également le soutien

aux réfugiés de la région. Il est nécessaire de mettre en place un développement économique inclusif afin d'offrir des perspectives aux jeunes, femmes et hommes, et de promouvoir la mise en place d'institutions qui fonctionnent. Les start-up dans le domaine des énergies renouvelables, de la numérisation et de l'intelligence artificielle sont en fort développement, surtout en Israël et dans la région du Golfe.

### Les priorités sont les suivantes :

1. Promotion de la paix et de la sécurité : la médiation, les mandats de puissance protectrice, la prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme, la promotion des droits de l'homme et du droit international contribuent grandement à accroître la stabilité dans la région. Les mandats de puissance protectrice (pour les États-Unis en Iran, entre l'Arabie saoudite et l'Iran, et pour l'Iran au Canada) sont pour la Suisse des domaines d'action prioritaires qui font partie de ses bons offices. Un quart des 70 millions de réfugiés dans le monde vivent dans la région : la Suisse s'engage pour leur protection sur place et le long des routes migratoires. En Afrique du Nord, elle a adopté une approche qui englobe à la fois la zone sahélienne et les pays d'Afrique du Nord et vise à formaliser la coopération par des accords de migration.
2. Prospérité : par le développement économique et la coopération au développement, la Suisse ouvre des perspectives sur le terrain, en particulier pour les jeunes, par exemple dans le domaine de la formation professionnelle et de la création d'emplois. Elle encourage la bonne gouvernance, les structures démocratiques, l'égalité des chances pour les femmes et les hommes et les initiatives contre la mauvaise administration et la corruption. Certains États du MENA présentent encore un potentiel de coopération dans les domaines économique, financier et scientifique. La Suisse promeut des conditions-cadres favorables à l'économie et œuvre en faveur d'un système financier et monétaire stable.
3. Durabilité : le changement climatique génère des conflits dans la région MENA. Par l'intermédiaire de la coopération internationale (CI), la Suisse s'efforce de trouver des solutions durables dans le domaine de la protection du climat et de la diplomatie de l'eau. En tant que membre de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), dont le siège est à Abou Dhabi, elle œuvre à promouvoir une utilisation durable des énergies renouvelables. Elle soutient les nouveaux donateurs des pays du Golfe dans la professionnalisation de leur coopération au développement et dans la mise en place d'une coopération Sud-Sud.
4. Numérisation : les nouvelles technologies se déploient rapidement dans la région. Alors qu'en Afrique du Nord, au Proche et au Moyen-Orient, les réseaux sociaux, les entreprises numériques et les start-up stimulent l'économie et surtout offrent de nouvelles possibilités aux

jeunes, les pays du Golfe se concentrent davantage sur la numérisation dans le secteur des services, créent des ministères et des centres de recherche sur l'intelligence artificielle et sont intéressés par l'échange avec la Suisse en matière de données sécurisées.

---

### Région Asie-Pacifique :

La région asiatique a connu une dynamique impressionnante au cours des dernières années, dynamique qui devrait perdurer dans un avenir proche. Aujourd'hui déjà, la région abrite plus de la moitié de la population mondiale et fournit un bon tiers de la production économique mondiale. En 2024, quatre des cinq plus grandes économies du monde seront probablement asiatiques : la Chine, l'Inde, l'Indonésie et le Japon. Du point de vue géopolitique aussi, l'Asie avance à grands pas. Il n'est plus envisageable aujourd'hui de chercher, dans les enceintes multilatérales (ONU, OMC, Bretton Woods, G20), des solutions aux problèmes mondiaux sans y associer les pays asiatiques et sans prendre en compte leurs intérêts. La Chine vise de plus en plus à réorganiser le système mondial en fonction de ses propres besoins. Le dynamisme de l'Asie s'accompagne de défis majeurs, tels que les problèmes de durabilité et l'augmentation des inégalités dans et entre ces pays. En matière de politique de sécurité, de nombreux foyers de tension sont à relever, tension exacerbée par la présence de plusieurs puissances nucléaires et l'absence d'une architecture de sécurité régionale. La Suisse entend saisir les possibilités qui vont de pair avec cette dynamique et relever les défis avec assurance.

### Les priorités sont les suivantes :

1. Paix et sécurité : la Suisse s'engage en faveur de la prévention et du règlement des conflits armés, notamment dans la péninsule coréenne. Elle œuvre en faveur d'une réduction des risques posés par les armes nucléaires et de l'amélioration du respect des droits de l'homme. Dans les situations d'après-conflit, elle aide à combler sur le long terme les fractures sociétales et politiques et à renforcer les structures constitutionnelles.
2. Prospérité : la Suisse développe systématiquement ses relations avec les pays prioritaires de la région asiatique et d'autres acteurs émergents tout en veillant à assurer un équilibre. Les organisations régionales telles que l'ANASE et l'ASEM jouent à ce propos un rôle important. La bienveillance dont jouit notre pays du fait de sa puissance économique, de son niveau technologique et de son indépendance politique lui permet de promouvoir des intérêts tels que l'ouverture des marchés, la prévisibilité et la stabilité. La coopération au développement permet à la Suisse de renforcer les conditions-cadres économiques, de s'assurer que les institutions et les services publics profitent à l'ensemble de la population et que les inégalités sont réduites.

3. Durabilité : la Suisse participe à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'accent est mis sur l'amélioration des conditions nécessaires à un développement durable, sur la promotion de la bonne gouvernance et sur la lutte contre les causes et les effets du changement climatique.
4. Numérisation : la Suisse s'efforce de saisir, sur ce continent technophile qu'est l'Asie, les possibilités offertes par la numérisation, notamment dans les domaines de l'économie et de l'innovation. Dans le même temps, les enjeux dans le numérique et dans la protection de la vie privée sont particulièrement importants en Asie. Les pays asiatiques et les entreprises du cybersecteur ont aussi un rôle-clé à jouer dans la gouvernance numérique du fait de leur suprématie sur Internet.

---

**Pays prioritaire Chine** : les relations sino-suisse se sont intensifiées parallèlement à l'accroissement du poids politique et économique de la Chine. L'accord de libre-échange signé en 2013 constitue le cadre de la coopération économique avec notre troisième partenaire commercial. Des organismes de coopération bilatérale sont en outre actifs dans une trentaine de domaines, leur objectif étant la résolution systématique des problèmes. En 2016, la Suisse et la Chine se sont mises d'accord sur un « partenariat stratégique innovateur ». Les principaux obstacles portent sur les différences entre les systèmes politiques, les questions des droits de l'homme et la politique de sécurité. La polarisation croissante entre les grandes puissances est un autre défi important. Les conflits d'intérêts pourraient se révéler à l'avenir plus fréquents à mesure que les différents systèmes de valeurs s'exacerbent, en particulier sur le plan multilatéral. Le besoin de coordination stratégique du côté suisse – tant entre les départements qu'entre la Confédération et les cantons – ne fait que croître. Avec l'initiative ceinture et route (*Belt and Road Initiative*, BRI), la Chine concrétise son plus grand projet de politique extérieure à ce jour. La politique du Conseil fédéral est de tirer le meilleur parti de cette initiative pour les intérêts de la Suisse et pour l'économie tout en insistant sur le respect des valeurs et des règles universelles afin que la BRI puisse être mise en œuvre de manière durable sur les plans économique, social et écologique au profit des pays cibles. Le développement durable en Chine est indispensable à une gestion efficace des risques environnementaux mondiaux.

---

**Pays prioritaire Inde** : l'Inde, « plus grande démocratie du monde » et État bientôt le plus peuplé, devrait acquérir un plus grand poids géopolitique dans les années à venir. Les relations bilatérales avec l'Inde sont multiples et

variées comme en témoigne un grand nombre de traités, par exemple en matière de commerce, de trafic aérien, de finance, de fiscalité, de coopération au développement et de coopération scientifique et technologique. Il est souhaitable de renforcer encore les relations avec l'Inde : sur le plan économique, d'abord, pour permettre aux entreprises suisses de participer à la réussite économique de ce pays et pour diversifier les intérêts économiques ; sur le plan politique, ensuite, parce que l'Inde est un acteur attaché aux valeurs démocratiques traditionnelles et qu'elle a l'ambition de jouer un rôle international. Toutefois, des tendances souverainistes ont récemment soulevé de nombreuses questions, tant en ce qui concerne l'évolution de la politique intérieure que le contexte régional. Enfin, l'Inde est un acteur important en matière de politique environnementale ; en effet, un développement durable de cette économie émergente est essentiel pour respecter l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et préserver les ressources naturelles.

---

**Pays prioritaire Japon** : le Japon se trouve dans un contexte empreint de défis sur le plan stratégique : en tant que pays allié des États-Unis et du fait d'une dépendance économique croissante vis-à-vis de la Chine, il cherche une voie médiane face à la polarisation actuelle entre les grandes puissances. Les conflits territoriaux avec ses voisins et l'influence croissante de la Chine dans la région sont des questions susceptibles de mettre le feu aux poudres. Troisième économie mondiale, le Japon est un partenaire économique et scientifique important pour la Suisse. De plus, le Japon et la Suisse défendent souvent des positions similaires au sein des enceintes multilatérales.

---

## Amériques :

Le continent américain se caractérise par des dynamiques différentes au Nord et au Sud. Les États du G7 qui sont les États-Unis et le Canada sont des démocraties stables et des économies compétitives, caractérisées par un état de droit fort, une capacité d'innovation et une situation de prospérité. En revanche l'Amérique latine, malgré de grands progrès en matière de politique de développement, ne parvient pas à exploiter le potentiel que lui offrent d'abondantes ressources naturelles. Ses principaux freins sont la mauvaise gouvernance, la corruption, une bureaucratie administrative et l'insuffisance des systèmes d'éducation et de santé. Le mécontentement face à l'accroissement des inégalités socio-économiques et à l'autoritarisme des gouvernements engendre de plus en plus de protestations et de révoltes. Le manque de perspectives, la criminalité, la violence et la pauvreté entraînent déplacement forcé et migration irrégulière dans de nombreuses régions.

Afin de relever les défis complexes que pose l'Amérique latine, la Suisse a recours à divers types d'instruments tels la politique de paix, le renforcement des structures économiques et sociales, la lutte contre la corruption, l'amélioration de la santé ou la préservation du patrimoine culturel. Les instruments de la coopération internationale que sont l'aide humanitaire, les programmes mondiaux ou la coopération au développement économique continuent d'être utilisés. La coopération économique et scientifique, éducative ou environnementale sur ce continent peut être encore renforcée.

### Les priorités sont les suivantes :

1. Paix et sécurité : la Suisse collabore avec les États-Unis dans des domaines spécifiques afin de renforcer une architecture de sécurité mondiale, fondée sur des règles. Les répercussions des conflits internes en Amérique latine nécessiteront des bons offices et une aide humanitaire soutenues. La Suisse contribue aussi à soulager les souffrances causées dans la région par les catastrophes naturelles.
2. Prospérité : les relations avec les États qui ont une importance régionale sont approfondies par la conclusion d'accords ou l'encouragement de contacts et d'initiatives partant de la base, en particulier dans les domaines du commerce, de la formation professionnelle, des sciences et de l'innovation. Il faut renforcer les perspectives professionnelles des populations d'Amérique latine à long terme afin d'endiguer la pauvreté et la criminalité.
- 3 Renforcement de la présence dans les organisations régionales et de la coopération avec ces mêmes organisations : la coopération avec les organisations régionales telles que l'Organisation des États américains (OEA), la Communauté des Caraïbes (Caricom) et l'Alliance Pacifique est renforcée. L'accent est mis sur la gouvernance, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption et l'impunité, le développement économique et la durabilité, la prévention des catastrophes, l'innovation et la formation professionnelle.

---

**Pays prioritaire Brésil :** pays le plus grand et le plus peuplé d'Amérique latine, le Brésil est, dans la région, un poids lourd politique et économique et le premier partenaire économique de la Suisse. Conformément à un protocole d'entente signé en 2008, la Suisse a engagé différents dialogues avec le Brésil sur les questions touchant la politique, l'économie, la science, la fiscalité et les finances, les droits de l'homme et la propriété intellectuelle. En outre, les dialogues ad hoc menés en matière d'assistance juridique, de lutte contre la corruption et de fiscalité ont donné des résultats positifs. Les négociations sur un accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur ont été achevées en août 2019. En tant que porte-parole de nombreux pays d'Amérique latine, le Brésil

revêt aussi une importance capitale pour la Suisse dans les enceintes multilatérales. Malgré des positions parfois divergentes, la Suisse a rapidement établi des contacts au plus haut niveau avec la nouvelle administration afin de poursuivre la coopération bilatérale et multilatérale de manière ciblée.

---

**Pays prioritaire États-Unis :** la Suisse tient compte de manière adéquate de la position toujours dominante des États-Unis dans le système international et de leur rôle de premier plan en matière de sécurité européenne. Les relations bilatérales reposent sur un solide socle historique, sur des valeurs largement partagées et d'étroits liens culturels et humains. Les positions parfois divergentes ces derniers temps n'y ont rien changé. Les États-Unis sont de loin la destination la plus importante des investissements directs des entreprises suisses et le deuxième partenaire commercial de la Suisse. La coopération dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation est extrêmement intense. La poursuite et l'approfondissement continu de relations bilatérales étroites et multiples se sont avérés positifs, selon une logique de continuité. Des dialogues réguliers ont lieu dans les domaines de la politique, de l'économie, des sciences, de la formation, de la fiscalité, des finances, des douanes et de la sécurité, ainsi qu'entre les parlements. Bénéficiant d'un nouvel élan, l'idée d'un accord de libre-échange a entraîné la tenue de discussions exploratoires. La convention de coopération en matière de formation professionnelle de décembre 2018 est mise en œuvre et un accord de coopération en matière de formation militaire est en préparation. La Suisse représente les intérêts américains en Iran depuis 1980. Elle est prête à s'engager avec les États-Unis pour la paix et la sécurité lorsque cela est dans l'intérêt des deux parties. Dans le domaine des technologies numériques, les États-Unis sont un acteur essentiel avec lequel un dialogue intense est instauré. Si la Suisse veut faire valoir ses intérêts multilatéraux à l'échelle mondiale, elle doit aussi les exprimer bilatéralement auprès de Washington et rechercher sa coopération.

# Objectifs

- **6.1 Europe du Sud-Est, Europe de l'Est et régions limitrophes** : la Suisse entretient un dialogue politique à la fois critique et constructif avec la Russie et la Turquie. Elle accroît son engagement dans les pays d'Europe de l'Est afin de renforcer l'indépendance de ces pays. Tant que la Russie et la Géorgie n'entretiennent pas de relations diplomatiques, la Suisse maintient la communication entre ces deux États sur la base d'un mandat de puissance protectrice.
- **6.2 Afrique subsaharienne** : la Suisse clarifie sa stratégie pour l'Afrique. Elle élargit sa coopération avec l'UA et renforce ainsi ses relations de partenariat avec les pays africains, également dans la perspective de l'adhésion de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU.
- **6.3 Région MENA** : la Suisse élabore une stratégie pour la région et, outre le respect du droit international et des droits de l'homme, met davantage l'accent sur le développement économique et les perspectives professionnelles des jeunes dans la région. Elle encourage aussi la mise en place d'un cadre favorable aux entreprises suisses. Dans toute la région, elle poursuit sa politique des bons offices, notamment en ce qui concerne les mandats de puissance protectrice pour et vis-à-vis de l'Iran.
- **6.4 Asie** : la Suisse renouvelle sa stratégie concernant la Chine et crée des organes de coordination interdépartementaux permettant une plus grande cohérence. Dans le cadre de la BRI, elle s'engage pour l'amélioration des conditions-cadres régissant la participation des entreprises suisses aux projets de l'initiative. Dans le même temps, elle s'implique pour que cette initiative s'aligne sur les valeurs et les objectifs des organisations et institutions multilatérales établies. De plus, la Suisse renforce ponctuellement sa coopération avec l'ANASE.
- **6.5 Amériques** : la Suisse s'engage en faveur du renforcement du cadre juridique (commerce, investissements, fiscalité, innovation) permettant de développer davantage encore des relations économiques en partie déjà étroites. Elle partage des vues à l'échelle multilatérale avec de nombreux États de la région et s'engagera à leur côté pour promouvoir ses propres priorités multilatérales.

## 7. Multilatéralisme

Au-delà de l'engagement de la Suisse dans différentes régions du monde, il est essentiel, pour surmonter les défis mondiaux tels que le changement climatique, le terrorisme, la pauvreté, les crises économiques ou les conflits violents, que les États coopèrent au sein d'institutions multilatérales. C'est grâce à cette coopération que la communauté internationale est parvenue, ces dernières années, à adopter des instruments comme l'Agenda 2030 ou l'accord de Paris sur le climat. Un pays comme la Suisse se doit de faire partie des grandes organisations internationales et de s'y engager activement.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les États ont mis en place un système multilatéral composé d'institutions œuvrant dans les domaines les plus divers : communautés régionales défendant des valeurs ou des intérêts économiques et sécuritaires communs, comme le Conseil de l'Europe, l'UE ou l'OSCE, organisations financières, économiques et de développement, comme les institutions de Bretton Woods, ou encore l'ONU, seule organisation à compétence et à adhésion universelles. Pour la Suisse, puissance économique de taille moyenne largement ouverte sur le monde, il est indispensable de faire partie d'organisations multilatérales et de coopérer avec elles. Notre pays œuvre en faveur d'un multilatéralisme agile et efficace, à même de contrer la tendance croissante à l'unilatéralisme.

En tant que chef de file d'un groupe de vote au sein des institutions de Bretton Woods et membre des organes directeurs de banques régionales de développement, la Suisse participe activement à l'orientation stratégique, institutionnelle et opérationnelle de ces organisations. Au sein du **Fonds monétaire international**, elle contribue, ce faisant, au renforcement de la stabilité du système monétaire mondial et à la collaboration sur les marchés des devises et

des paiements internationaux, conditions d'une croissance économique durable fondée sur une assise solide. Par le biais de la **Banque mondiale** et des banques de développement régionales, la Suisse contribue à lutter contre la pauvreté et à élever le niveau de vie dans les pays en développement. Elle fait également partie de l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC), où elle s'engage en faveur d'un système commercial multilatéral fiable. Son appartenance à l'**Organisation de coopération et de développement économiques** (OCDE) ainsi que son étroite coopération avec le **G20**, forum informel réunissant les principaux pays industrialisés et pays émergents, sont également très importantes pour notre pays. En 2020, invitée par la présidence du G20, la Suisse aura la chance de participer pour la cinquième année consécutive au volet financier du sommet annuel du G20 et, pour la première fois, au volet dit « Sherpa », qui traite de thèmes comme le commerce, l'environnement, l'éducation, la santé et la lutte contre la corruption. De plus, en tant que membre des instances dirigeantes des **banques de développement multilatérales**, la Suisse participe activement à la définition des orientations stratégique, institutionnelle et opérationnelle de ces organisations. Tout en veillant à

Siège de l'ONU à Genève





préservé son indépendance, elle entretient d'étroites relations avec divers **acteurs humanitaires**, au premier rang desquels le **Comité international de la Croix-Rouge (CICR)**, dont le siège est à Genève. Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, la Suisse milite pour une **Cour pénale internationale (CPI)** efficace.

L'**ONU** joue un rôle clé dans notre politique extérieure. Or des réformes sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de cette organisation, notamment pour qu'elle soit à même d'aider les États à atteindre leurs objectifs de développement durable et pour qu'elle conserve un rôle prééminent dans le traitement des nouvelles thématiques. Toute une série de mesures ont déjà été mises en œuvre dans le système de développement de l'ONU, ainsi que dans le domaine de la paix et de la sécurité et en matière de gestion. Leur succès dépend de la cohérence assurée entre les divers domaines d'activité de l'organisation. De plus, pour que l'ONU puisse remplir sa mission première, qui est notamment de prévenir les conflits violents, il faut davantage unir les forces à disposition. La responsabilité en incombe à l'ONU en tant que telle, mais aussi à chacun de ses États membres. Ce sont eux en effet qui, par leur engagement actif, leur volonté politique et leur disponibilité à trouver des compromis, permettent de réaliser des progrès dans les instances dirigeantes, les commissions et autres processus.

En tant que **pays hôte**, la Suisse profite de la présence de nombreuses organisations internationales dans tout le pays.

Siège européen de l'ONU et laboratoire innovant travaillant au renouveau du multilatéralisme, Genève joue cependant un rôle particulier. Suivant une approche fondée sur le dialogue et la collaboration entre l'État, l'économie, la société civile et la science, Genève se positionne clairement sur les thématiques importantes pour aujourd'hui et pour demain. Ville hôte du siège de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), elle voit son rôle renforcé en tant que plateforme de discussions sur les applications scientifiques et technologiques à l'échelle mondiale. De plus, le réseau de contacts genevois est précieux pour notre politique extérieure, car il peut être utilisé pour former des coalitions thématiques. Enfin, avec son expertise et ses institutions, telles que les trois Centres genevois, la cité lémanique est à l'origine d'importantes initiatives dans des domaines prioritaires pour la Suisse, comme le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Sur le plan multilatéral, des possibilités s'offrent à la Suisse de coordonner sa politique extérieure avec des **États ou des groupes d'États partageant les mêmes vues**, d'approfondir des partenariats stratégiques et de s'engager dans de nouvelles coopérations, afin de créer des majorités soutenant ses positions. Il s'agit notamment de mieux exploiter le potentiel de coopération stratégique avec des États de taille comparable dont les positions en matière de politique extérieure sont similaires à celles de la Suisse, afin de préserver des acquis comme l'état de droit, la démocratie et les droits de l'homme dans un ordre multilatéral fondé sur des règles.

## Objectifs

- 7.1 La Suisse soutient les efforts de réforme de l'ONU. Elle s'engage de manière ciblée dans des alliances qui réclament une meilleure protection des populations civiles dans les conflits armés ainsi qu'une plus grande redevabilité et une plus grande transparence sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité.
- 7.2 La Suisse se sert de son partenariat stratégique avec le CICR pour renforcer l'application du droit international humanitaire et milite pour une Cour pénale internationale (CPI) efficace. Elle soutient une collaboration accrue entre la Banque mondiale et l'ONU, dans le but de combattre les causes profondes de la fragilité et de la violence.
- 7.3 La Suisse profite de sa participation aux travaux du G20 en qualité de pays invité pour consolider ses liens avec ce forum.
- 7.4 La Suisse renforce son attrait et sa compétitivité de pays hôte. Elle met l'accent sur l'universalisation des représentations diplomatiques, sur l'organisation de conférences internationales et de pourparlers de paix ainsi que sur son positionnement en relation avec les thématiques de demain.
- 7.5 La Suisse lance davantage d'initiatives diplomatiques avec des États ou des groupes d'États partageant ses vues, en relation avec des thèmes, des objets ou des régions déterminées.

# Ressources

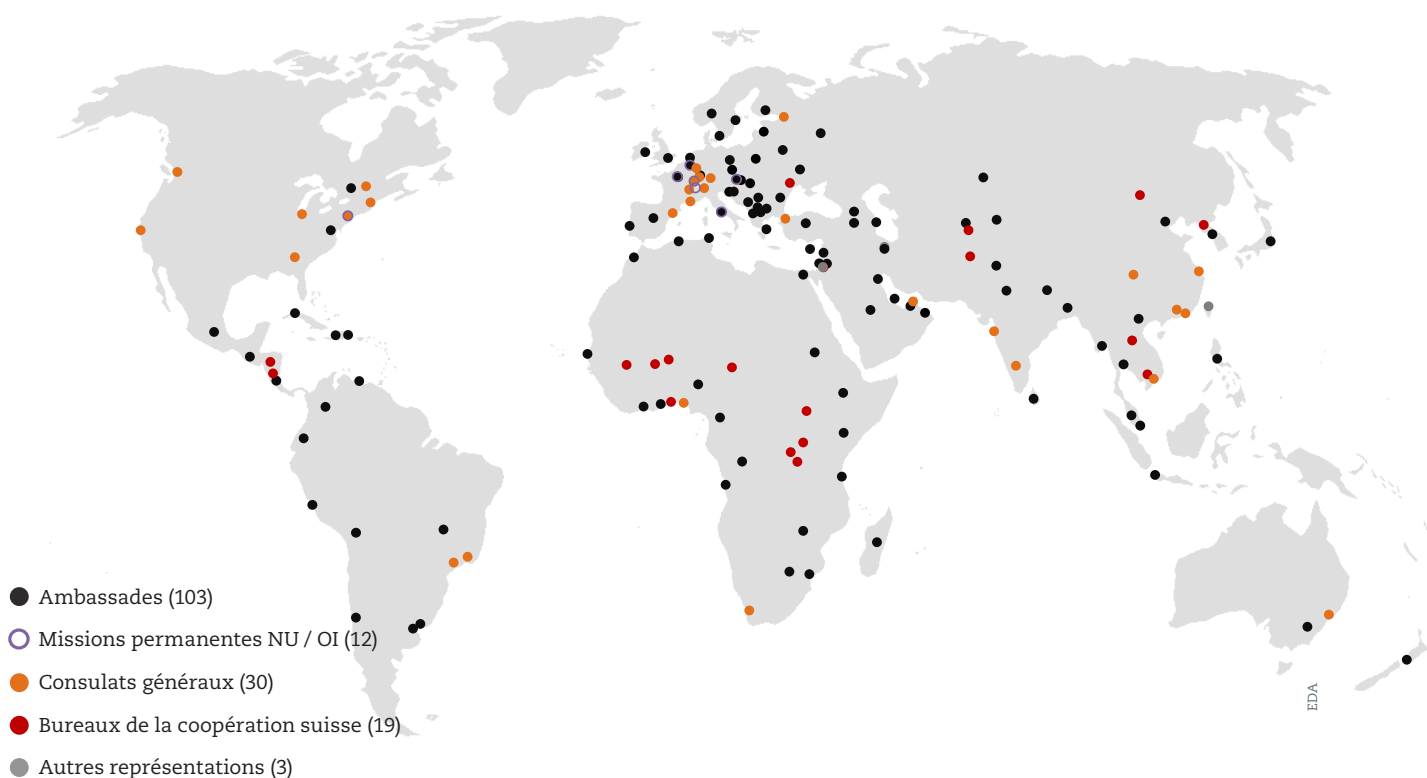
## 8. Réseau extérieur et services de proximité

La Suisse dispose d'un solide réseau extérieur comptant quelque 170 représentations dans le monde entier. Ces dernières mettent une plateforme innovante à la disposition des acteurs externes et encouragent les effets de synergie, selon la devise « One Switzerland ». La Suisse emploie du personnel qualifié, qui travaille efficacement dans les situations les plus diverses, y compris les contextes fragiles. Son offre de services pour les ressortissants suisses à l'étranger est adaptée à la demande croissante et facile à utiliser. Enfin, grâce à un système moderne de gestion des crises, les représentations sont prêtes à faire face à toute éventualité.

**Réseau extérieur** : le succès de la politique extérieure repose sur un réseau extérieur modulaire, flexible et innovant. Ce réseau fonctionne selon les concepts de l'universalité, de l'efficacité et de la cohérence. Les représentations défendent les intérêts de la Suisse et assurent la visibilité de notre pays dans le monde entier. Elles servent de plateformes d'information sur les atouts de la Suisse, tels que son expertise ou sa capacité à innover, et promeuvent les échanges. La localisation et les tâches des représentations sont régulièrement réexaminées et si nécessaire adaptées à l'évolution des besoins.

Le maintien d'un réseau extérieur à vocation universelle servant de lien entre la Suisse et les États partenaires est

garant d'une relation de proximité avec les acteurs locaux. Ce réseau est un des fondements de l'indépendance de notre politique. En particulier dans les enceintes multilatérales, il permet à la Suisse – en tant que pays non allié ne faisant pas partie de l'UE, ni de l'OTAN ou du G20 – de pouvoir compter sur les voix d'autres États. La forte densité du réseau extérieur réduit par ailleurs la nécessité d'entreprendre des voyages pour les membres de l'administration fédérale. La Confédération contribue ainsi concrètement à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Les représentations veillent en outre à une utilisation économe des ressources, conformément au modèle des « représentations durables », que la Suisse applique également comme vitrine de l'engagement de son économie dans le domaine de la durabilité.



« **One Switzerland** » : pour être crédible, la politique extérieure doit être cohérente. Cette cohérence est assurée moyennant une étroite coordination des activités de tous les acteurs concernés, internes ou externes à la Confédération. Le réseau extérieur suisse se doit en outre d'être exemplaire du point de vue aussi bien de son image que de sa diversité et de son efficacité. Les représentations intègrent des collaboratrices et collaborateurs issus de tous les départements, de l'attaché de défense ou de police à l'expert en matière de migration, en passant par le diplomate spécialiste des relations commerciales. Les représentations servent également de plateformes pour d'autres acteurs, accueillant notamment les *Swiss Business Hubs*, les antennes du réseau swissnex ou encore les bureaux de Suisse Tourisme ou de Pro Helvetia. Sur environ 80 sites, la Suisse est représentée conjointement par plusieurs services fédéraux et sur quelque 50 sites, les représentations intègrent des partenaires externes. Les représentations à l'étranger renforcent la place économique et scientifique suisse et font la promotion de notre pays en tant que destination culturelle et touristique. Leur collaboration obéit à la devise « One Switzerland : une Suisse = une politique extérieure = une représentation sur place ». La mise à profit d'effets de synergie augmente en outre la visibilité et l'efficacité de notre engagement.

**Personnel** : une des clés du succès de la politique extérieure et d'une présence optimale à l'étranger réside dans l'affectation de collaboratrices et collaborateurs qualifiés possédant le bon profil au bon endroit. Employeur moderne, le DFAE encourage le développement des compétences de son personnel sur le long terme, favorise la perméabilité entre les carrières et applique le principe de l'égalité des chances.

**Sécurité et gestion des crises** : la situation sécuritaire se caractérise par sa volatilité dans de nombreuses régions du monde. Il s'ensuit une augmentation des risques auxquels sont exposées les représentations à l'étranger et leur personnel, ainsi que les ressortissants suisses résidant ou voyageant à l'étranger. La Confédération met donc l'accent sur le développement des compétences de gestion des crises et de l'offre d'assistance en cas de besoin. Ces services sont coordonnés par le DFAE et fournis en étroite collaboration avec des partenaires de la Confédération et des cantons.

Le travail de prévention et de sensibilisation du public revêt également une grande importance. C'est ainsi que les conseils aux voyageurs donnés par la Confédération peuvent réduire les risques non seulement pour les particuliers, mais aussi pour les voyageurs et les entreprises. Dans ce domaine, la Confédération a de plus en plus souvent recours aux nouvelles technologies, afin de rendre ses services plus rapidement accessibles. En matière de communication de crise et de conseils aux voyageurs, il importe en effet d'utiliser les canaux qui permettent d'atteindre le plus de personnes concernées possible.

Dans un monde où les défis sécuritaires augmentent, la sécurité du personnel à l'étranger est aussi un facteur de succès déterminant de la politique extérieure. Pour les engagements dans des contextes fragiles en particulier, il est nécessaire de recourir à du personnel possédant le profil et les compétences appropriés. Grâce à des formations spécialisées, à des conseils techniques et à des instruments de sécurité standardisés et faciles à utiliser, les collaboratrices et collaborateurs sont à même de gérer efficacement les risques dans leur pays d'affectation.

**Services consulaires** : ces dernières années, la Confédération a continuellement développé son offre de prestations consulaires relevant du service public. L'optimisation et la modernisation permanentes de cette offre restent en outre une priorité. Les services consulaires doivent en effet toujours mieux répondre aux besoins des divers groupes de clients auxquels ils sont destinés, au premier rang desquels figurent les Suisses et les Suissesses résidant ou voyageant à l'étranger. Le système de délivrance de visas est également optimisé en permanence, car les visites de touristes et de représentants de milieux politiques, économiques, scientifiques et culturels ne cessent de gagner en importance, tant en politique intérieure qu'en politique extérieure.

# Objectifs

- 8.1 La Suisse dispose d'un réseau extérieur déployé de manière optimale comme base de sa politique extérieure. Elle réexamine régulièrement les sites et les tâches de ses quelque 170 représentations. Dans ce réseau extérieur, elle encourage en outre systématiquement la collaboration avec des acteurs issus de milieux culturels, économiques, scientifiques ou autres, selon l'approche « One Switzerland ».
- 8.2 La Confédération veille à ce que la composition du personnel soit représentative de la population suisse, à tous les échelons hiérarchiques. Elle encourage les modèles de travail flexibles et les mesures permettant de concilier la vie professionnelle et les autres domaines de l'existence et veille à la formation continue régulière du personnel. Enfin, elle favorise la perméabilité entre les différentes carrières.
- 8.3 La Suisse applique le modèle des « représentations durables ». Le Conseil fédéral s'attache à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> moyennant un recours accru aux visioconférences, un déploiement optimal du réseau extérieur et la diminution des voyages en avion. Il s'engage pour que ses objectifs en matière d'environnement soient également atteints dans le domaine de la politique extérieure et veille au bilan écologique de cette dernière.
- 8.4 Le Centre de gestion des crises du DFAE renforce en permanence les capacités de gestion des crises et la culture de la sécurité, en mettant notamment l'accent sur la formation continue du personnel dans ces domaines. La sécurité des représentations est régulièrement contrôlée et s'appuie sur l'utilisation de nouvelles technologies. Dans les contextes particulièrement difficiles, des spécialistes de la sécurité sont détachés sur place.
- 8.5 En tant que pôle de recherche et d'innovation de première importance, la Suisse propose, seule ou en partenariat, des services exploitant systématiquement les possibilités de la numérisation. L'offre de services consulaires en ligne et mobiles est continuellement développée, avec pour exigence fondamentale l'identification électronique sûre et fiable des clients. La Suisse conçoit son offre de services consulaires au public de manière à ce qu'elle soit conviviale même lorsqu'une solution numérique se révèle inappropriée.

## 9. Communication

La Suisse explique sa politique extérieure au moyen de mesures de communication coordonnées et ciblées, en Suisse et à l'étranger. Elle contribue ainsi à la libre formation de l'opinion des citoyennes et citoyens suisses et favorise la perception et la compréhension des positions, des intérêts et des valeurs du pays à l'étranger. Une communication stratégique contribue ainsi à l'efficacité de la politique extérieure.

**Compréhension de la politique extérieure en Suisse :** la politique extérieure, c'est aussi de la politique intérieure – c'est pourquoi il est indispensable de communiquer de manière claire, à l'intérieur de nos frontières, sur les questions de politique extérieure. Par une communication active, le Conseil fédéral aide la population suisse à se forger une opinion sur les questions de politique extérieure, lui permettant ainsi de prendre des décisions à tous les niveaux politiques sur une base solide. À cette fin, les départements transmettent d'une manière coordonnée, transparente, opportune et proactive des informations de qualité et veillent à la cohérence de leur communication. Le Conseil fédéral soutient les médias dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une démocratie. Le marché de l'information est devenu hautement compétitif du fait des nouvelles technologies. La Suisse contribue, par des mesures appropriées, à ce que ses propres informations soient bien reçues. C'est pourquoi le Conseil fédéral informe de plus en plus souvent par les canaux en ligne. Informer le public de manière crédible et maintenir le dialogue servent également à faire barrage contre la désinformation.

**Compréhension de la politique extérieure à l'étranger :** la politique intérieure, c'est aussi de la politique extérieure. Dans un environnement international de plus en plus concurrentiel et interconnecté, la Suisse ne doit pas laisser au hasard ou à des acteurs extérieurs le soin de décider si et comment elle est perçue. La communication

internationale sert à façonner activement la perception de la Suisse à l'étranger. Des activités de communication ciblées permettent d'expliquer la Suisse, ses positions et ses points forts, ainsi que ses actions de politique intérieure et extérieure. Une image positive de la Suisse à l'étranger n'est pas une fin en soi. Elle influe sur des facteurs tels que la marge de manœuvre de la politique extérieure, l'attrait économique du pays, les échanges économiques et scientifiques et le tourisme. L'image du pays est un atout majeur dans la course mondiale à l'attention, l'influence et l'attractivité. La communication internationale est un instrument central et stratégiquement important pour la sauvegarde des intérêts. À l'ère de la numérisation, la Suisse doit la mettre en œuvre de manière rapide, ciblée et flexible afin de se positionner de façon optimale. La communication internationale renforce la compréhension du fonctionnement de la Suisse et de certains thèmes fondamentaux, permettant à son tour à la communication du Conseil fédéral de s'y appuyer dans des cas concrets.

La communication internationale a pour but la défense des intérêts de la Suisse à l'étranger par un travail de relations publiques. Pour ce faire, elle contribue à une perception positive et nuancée de notre pays. L'objectif premier de la Suisse est d'être perçue comme un pays innovant et compétitif, un pays solidaire et responsable, un pays dont la qualité de vie et l'attractivité sont élevées. Sur le plan du contenu, la communication internationale mise sur des thèmes favorisant

«Meet the Ambassadors»  
à Bellinzone, Tessin





Pavillon suisse à l'Expo Milano 2015

une perception positive. Le cas échéant, elle permet aussi de contrecarrer les perceptions négatives. À cet effet, elle anticipe les évolutions et identifie les domaines prometteurs. Le Conseil fédéral définit les thématiques spécifiques de la législation dans le cadre de la stratégie de communication internationale 2020–2023.

Différents canaux et plateformes sont utilisés pour mettre en œuvre les objectifs et véhiculer les messages de la communication internationale tels que la participation de la Suisse à de grandes manifestations de portée internationale, le soutien à

des projets par les représentations suisses à l'étranger, l'organisation de visites de délégations ou les plateformes numériques, les médias sociaux et les produits de communication. Entre 2020 et 2023, l'accent sera mis davantage sur les campagnes. Il s'agira notamment d'exploiter le potentiel des partenariats avec des acteurs privés et publics ayant également une influence sur la perception de la Suisse à l'étranger, notamment dans des domaines tels que la politique, la formation, la recherche et l'innovation, l'économie, y compris la promotion des exportations et de la place économique, le tourisme, le sport et la culture.

# Objectifs

- 9.1 Le Conseil fédéral veille à une communication transparente, opportune, proactive et de qualité sur sa politique extérieure et est attentif à la cohérence de la communication en Suisse et à l'étranger.
- 9.2 Le potentiel de communication des médias sociaux est mobilisé de manière encore plus systématique tant à la centrale que dans le réseau extérieur. Il permet de répondre aux besoins d'explications en Suisse et soutient les besoins de communication au plan local ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de politique extérieure et de la stratégie de communication internationale.
- 9.3 Le DFAE maintient le dialogue avec la population sur la politique extérieure et la diplomatie suisse. À cet effet, il poursuivra le projet « Meet the Ambassadors » initié en 2019.
- 9.4 La participation de la Suisse aux grandes manifestations internationales est utilisée avec le concours de partenaires issus de la politique, de l'économie, de la science, du tourisme, du sport, de la culture et de la société. Il s'agit notamment de l'installation de la Maison de la Suisse aux Jeux olympiques de 2020 à Tokyo et de 2022 à Pékin, ainsi qu'à l'Expo 2020 à Dubaï. Après le succès du projet en 2019, le Forum économique mondial (WEF) continuera à être utilisé comme plateforme de communication internationale.
- 9.5 En étroite collaboration avec les partenaires, des campagnes de communication internationales sont conçues sur des thèmes tels que les relations Suisse-UE, la Suisse en tant que pôle d'innovation de premier plan, la candidature au Conseil de sécurité de l'ONU ou la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ces campagnes complètent et renforcent les stratégies déjà en place dans les différents domaines.

# Conclusion

Le bonheur est difficile à mesurer. Néanmoins, ce n'est pas un hasard si notre pays occupe une place de choix dans le rapport annuel sur l'état du bonheur dans le monde (*World Happiness Report*). La Suisse est en effet l'un des pays les plus sûrs et les plus prospères de la planète. Les perspectives qui s'offrent à la nouvelle génération sont favorables. La confiance des citoyennes et des citoyens dans les institutions est élevée en comparaison internationale.

Les origines de la réussite du modèle helvétique sont multiples : à côté de facteurs comme la proximité entre l'État et les citoyennes et citoyens, la stabilité politique et la situation géographique, la politique extérieure joue un rôle non négligeable. L'équilibre entre ouverture et indépendance a fait ses preuves et montre la voie à suivre.

La nouvelle stratégie de politique extérieure du Conseil fédéral se fonde donc également sur des principes éprouvés. Eu égard à la fragmentation politique croissante de notre monde, le recours aux bons offices de la Suisse devrait rester fréquent. Le rôle de médiateur crédible, fiable et discret joué par notre pays est porteur d'avenir. Parallèlement, le Conseil fédéral se fonde sur cette stratégie pour développer sa politique extérieure dans des domaines où de nouveaux défis et de nouvelles possibilités nous imposent d'agir. La politique extérieure numérique et la volonté de positionner la Genève internationale comme centre mondial de la gouvernance numérique en sont de bons exemples.

Dans son message sur le programme de la législature 2019 à 2023, le Conseil fédéral déclare qu'une importance accrue sera accordée à la politique d'influence à l'étranger pour assurer une protection efficace des intérêts de la Suisse. À cette fin, il définit pour la première fois des objectifs thématiques et régionaux dans la stratégie de politique extérieure 2020–2023, en plus des priorités.

Pour que la Suisse puisse poursuivre sur la voie de la réussite, il ne lui suffit pas de savoir ce qu'elle souhaite réaliser avec sa politique extérieure : elle doit également assurer la mise en œuvre cohérente de celle-ci. Dans le contexte actuel, il n'est guère de question de politique intérieure qui soit dépourvue d'une dimension internationale. La stratégie de politique extérieure est donc le fruit d'un processus interdépartemental et sera soutenue par l'ensemble du Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral veut également associer plus étroitement à celle-ci tous les acteurs sociaux concernés en dehors des institutions fédérales ainsi que les cantons. La politique extérieure de la Suisse déploiera plus efficacement ses effets si elle se fonde sur une approche impliquant l'ensemble des acteurs nationaux (*Whole-of-Switzerland*).



# Annexe

## Liste des abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASEM	Dialogue Asie-Europe ( <i>Asia-Europe Meeting</i> )
Brexit	Retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne
BRI	Initiative ceinture et route ( <i>Belt and Road Initiative</i> )
CARICOM	Communauté des Caraïbes ou Marché commun des Caraïbes
CI	Coopération internationale
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
Cst.	Constitution fédérale (RS 101)
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
FRI	Formation, recherche et innovation
GESDA	<i>Geneva Science-Diplomacy Anticipator</i>
G7	Groupe des 7 (États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Canada)
G20	Groupe des 20 (États-Unis, Japon, Allemagne, Chine, Royaume-Uni, France, Italie, Canada, Brésil, Russie, Inde, Corée du Sud, Australie, Mexique, Turquie, Indonésie, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Argentine, Union européenne)
IA	Intelligence artificielle
IRENA	Agence internationale pour les énergies renouvelables ( <i>International Renewable Energy Agency</i> )
KFOR	Force pour le Kosovo ( <i>Kosovo Force</i> )
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord ( <i>Middle East and North Africa</i> )
MERCOSUR	Marché commun d'Amérique du Sud ( <i>Mercado Común del Sur</i> )
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PpP	Partenariat pour la paix
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ( <i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> )
WEF	Forum économique mondial ( <i>World Economic Forum</i> )

# Glossaire

**Agenda 2030** : il s'agit, à proprement parler, du « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » de l'ONU. Avec ses 17 objectifs, l'Agenda 2030 constitue un cadre de référence mondial, qui couvre trois dimensions indissociables du développement durable, à savoir l'économie, l'environnement et la société. La Suisse le reconnaît comme un cadre d'orientation de première importance. L'Agenda 2030 n'a pas valeur de cadre légal impératif. C'est un instrument contribuant à la fixation d'objectifs politiques, à la formation de l'opinion et à la définition des politiques intérieure et extérieure.

**Aide publique au développement (APD)** : l'OCDE définit l'ADP comme « tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays et territoires sur la liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales, et qui répondent aux critères suivants : (1) émaner d'organismes publics ; (1) avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ; et (3) être assortie de conditions favorables ».

**Autodétermination numérique** : la numérisation (cf. numérisation) doit être centrée sur l'individu. Chaque personne doit pouvoir contrôler ses données, les utiliser elle-même et choisir les tiers auxquels elles sont mises à disposition. Cette approche garantit que des valeurs fondamentales comme la protection de la sphère privée et la liberté de choix sont respectées dans l'espace numérique également. Le but est de créer des espaces de données de haute qualité, qui ont une utilité sociétale et renforcent les valeurs démocratiques.

**Belt and Road Initiative (BRI, initiative ceinture et route)** : la BRI consiste principalement en la création d'infrastructures (transport, énergie et communication) dans des pays tiers, la plupart de ces infrastructures étant financées et construites par la Chine. Avec la BRI, la Chine présente pour la première fois son propre modèle de développement global. Elle souhaite ainsi soutenir sa croissance économique, mais surtout affirmer sa présence sur la scène géopolitique internationale. La politique du Conseil fédéral consiste à saisir les chances qu'offre cette initiative, du point de vue des intérêts de la Suisse et de son économie. Dans le même temps, il demande que la BRI respecte les valeurs et les principes universels, afin qu'elle soit mise en œuvre de manière durable sur les plans économique, social et environnemental, dans l'intérêt des pays cibles.

**Bilatéralisme** : on parle de bilatéralisme lorsque des questions de politique extérieure sont débattues ou négociées entre deux parties. Si les parties sont plus nombreuses, on parle de multilatéralisme (cf. multilatéralisme).

**Bons offices** : terme générique désignant les différents types d'initiatives prises par une tierce partie pour contribuer au règlement pacifique d'un conflit entre deux ou plusieurs États. Les bons offices de la Suisse relèvent de trois catégories : les mandats de puissance protectrice (cf. mandat de puissance protectrice), la Suisse en tant qu'État hôte de pourparlers de paix, et enfin, la Suisse en tant qu'État tiers facilitateur ou

médiateur (cf. facilitation et médiation), ou encore promoteur de processus de médiation et de négociation. Les bons offices vont de l'assistance technique ou organisationnelle (p. ex. mise à disposition d'un lieu de conférence) à la participation à un processus international de maintien de la paix, en passant par la médiation.

**Cohérence** : relation aussi peu contradictoire que possible entre les différentes politiques sectorielles d'un État.

**Communication internationale** : la communication internationale a pour but de sauvegarder les intérêts de la Suisse à l'étranger par des activités de relations publiques. Elle permet d'influencer activement la perception de la Suisse à l'étranger au moyen d'activités de communication ciblées qui visent à présenter notre pays, ses positions, ses atouts ainsi que ses politiques intérieure et extérieure.

**Conventions de Genève** : les quatre Conventions de Genève de 1949, leurs deux Protocoles additionnels de 1977 et le Protocole additionnel de 2005 constituent le cœur du droit international humanitaire applicable en situation de conflit armé (cf. droit international humanitaire). Ces textes protègent les personnes qui, en temps de guerre, ne participent pas ou ont cessé de participer aux combats et réglementent la conduite des hostilités.

**Coopération internationale (CI)** : la CI comprend les activités relevant de l'aide humanitaire, de la coopération au développement, de la promotion de la paix (cf. promotion de la paix) et de la sécurité humaine.

**Cyberdiplomatie** : la cyberdiplomatie défend les intérêts et les valeurs de la Suisse dans le cyberspace mondial. Ce dernier inclut l'infrastructure de réseau et les logiciels, ainsi que les composantes sociales (interactions humaines) qui leur sont associées. L'intégration croissante de tous les domaines de l'existence dans le cyberspace comporte à la fois des chances et des risques. C'est pourquoi la Suisse s'engage pour que le droit international, en particulier les droits de l'homme et le droit international humanitaire, s'applique aussi dans le cyberspace et qu'elle s'attache à instaurer un climat de confiance entre les États. Explorant de nouvelles voies à cet effet, elle pratique la diplomatie scientifique et propose ses bons offices (cf. bons offices) également dans le cyberspace.

**Cybersécurité** : la cybersécurité touche tous les aspects sécuritaires relevant du domaine de l'informatique. Cela couvre toutes les technologies de l'information liées à Internet et autres réseaux similaires, y compris les moyens de communication, les applications, les processus et le traitement des informations reposant sur ces réseaux. La coopération internationale des acteurs étatiques et non étatiques dans le domaine de la cybersécurité doit permettre non seulement de créer et de protéger un cyberspace ouvert, libre et stable, mais également de réduire les risques de cyberattaques entre États.

**Diplomatie scientifique** : La notion se réfère par exemple à l'utilisation de la collaboration scientifique entre États pour aborder des problèmes communs ou établir des partenariats internationaux. A l'intersection de la science, de la technologie et de la politique étrangère, une approche scientifique des problématiques et des objectifs à atteindre peut contribuer à l'établissement de la confiance et enrichir les discussions bilatérales et multilatérales.

**Droit international humanitaire** : le droit international humanitaire régit la conduite des hostilités et protège les victimes de conflits armés. Il s'applique à tous les types de conflits armés, internationaux ou non, indépendamment de leur légitimation ou des motifs invoqués pour justifier le recours à la force.

**Droit international public** : le droit international public naît de la volonté commune des États et régit leur coexistence. Il sert de fondement à la paix et à la stabilité et vise la protection et le bien-être des êtres humains. Le droit international public couvre donc des domaines très variés, tels que l'interdiction du recours à la force, les droits de l'homme, la protection des êtres humains pendant les guerres et les conflits (cf. droit international humanitaire), la prévention ou la poursuite pénale des crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide, le crime organisé transnational et le terrorisme. Il régit en outre des domaines comme l'environnement, le commerce, le développement, les télécommunications ou les transports. Les États étant souverains, ils sont soumis uniquement aux normes de droit international auxquelles ils ont décidé d'adhérer. Le droit international coutumier contraignant constitue une exception : aucun État ne peut se soustraire aux normes fondamentales qu'il contient, comme l'interdiction du génocide.

**Droit souple** : la notion de droit souple (*soft law*) recouvre de nombreux instruments internationaux se présentant sous des formes variées. Ces instruments ont en commun de ne pas être juridiquement contraignants, tout en fixant certaines règles de conduite. À la différence du droit international public (cf. droit international public), le droit souple ne crée aucune obligation de droit international, si bien que sa violation n'engage pas la responsabilité juridique des États.

**Droits de l'homme** : les droits de l'homme sont les droits innés et inaliénables auxquels toute personne peut prétendre, sans discrimination, du simple fait de sa condition humaine. Ils sont essentiels pour garantir la protection de la dignité et de l'intégrité physique et psychique des personnes ainsi que leur développement individuel. Les droits de l'homme sont à la base de la coexistence pacifique des peuples. Garants d'une société fondée sur l'obligation de respecter les droits des individus, ils s'appliquent aussi bien dans les relations internationales que dans les politiques nationales, jusqu'au domicile de chaque personne. Les droits de l'homme sont universels, indivisibles et étroitement liés les uns aux autres. Chaque État est tenu de les respecter, de les protéger et de les appliquer.

**Durabilité** : comme le prescrit la Constitution, la Suisse encourage le développement durable, tel qu'il a été défini par

la Commission Brundtland en 1987 : « Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. » Ce principe a été mis en pratique en 2015, dans les 17 objectifs de l'Agenda 2030 (cf. Agenda 2030).

**Égalité des chances** : une société fondée sur l'égalité des chances offre à tous ses membres, en particulier au début de leur existence, le même accès sans obstacles aux perspectives de vie, notamment aux possibilités de formation et de carrière ainsi que de développement de leur potentiel personnel. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de son statut social, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique (art. 8, al. 2, Cst.).

**État de droit** : l'état de droit désigne la primauté du droit sur la loi du plus fort. Sur le plan national, l'état de droit a pour but de garantir la primauté du droit et, partant, la liberté des citoyennes et citoyens à tous les niveaux de l'État. Au niveau de la politique extérieure, l'état de droit est essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, le progrès économique et social, le développement ainsi que la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Son instauration est favorisée principalement par le renforcement du droit international public (cf. droit international public), qui assure la stabilité politique et la fiabilité des relations internationales.

**État hôte** : terme désignant un État qui accueille des représentations étrangères (ambassades, missions, consulats) ou des organisations internationales. La Suisse – en particulier la ville de Genève (cf. Genève internationale) – est l'État hôte de nombreuses organisations internationales.

**Extrême pauvreté** : selon la nouvelle définition adoptée par la Banque mondiale en 2015, il y a extrême pauvreté lorsque le revenu est inférieur à 1,90 dollar par jour et par personne. Cette définition est régulièrement adaptée à l'évolution du coût de la vie.

**Facilitation et médiation** : la mission d'une tierce partie qui organise des négociations entre deux parties à un conflit est appelée facilitation ou médiation. La facilitation consiste à soutenir, favoriser et encourager les contacts entre les parties au conflit, sans s'impliquer dans le contenu de la négociation. Librement choisie par les parties au conflit – comme dans la médiation –, la tierce partie les aide à se rencontrer en un lieu approprié, à engager le dialogue sur de possibles solutions au conflit, à négocier et à signer un accord. Dans la médiation, la tierce partie s'implique également dans le contenu de la négociation et la recherche d'une solution, sans avoir toutefois le pouvoir d'en imposer une. La facilitation et la médiation font partie des bons offices de la Suisse.

**Finance durable** : le terme de finance durable recouvre l'ensemble des services financiers qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) dans l'exercice d'activités commerciales et d'investissement.

**Fragilité** : l'OCDE définit la fragilité comme la conjonction d'une exposition à des risques et d'une capacité insuffisante de l'État, d'un système ou d'une communauté à gérer, absorber ou atténuer ces risques. La fragilité peut avoir des conséquences dommageables comme la violence, la déliquescence des institutions, des déplacements, des crises humanitaires ou d'autres situations d'urgences.

**G20** : le Groupe des 20 est un forum informel réunissant 19 États et l'UE qui représentent les principaux pays industrialisés et émergents. Il s'occupe de coopération financière et économique et peut fixer des normes internationales.

**Genève internationale** : Genève est le cœur du système multilatéral et le siège européen de l'ONU. Pas moins de 38 organisations, programmes et fonds internationaux, ainsi que 179 États et 750 ONG, y sont représentés. La Genève internationale assure un emploi à environ 45 000 personnes et génère plus de 11 % du PIB cantonal (1 % du PIB national). Chaque année, quelque 3300 conférences internationales se déroulent à Genève, principalement sur les thèmes suivants : 1) paix, sécurité et désarmement ; 2) aide humanitaire, droit international humanitaire, droits de l'homme et migration ; 3) travail, économie, commerce, science et télécommunication ; 4) santé ; 5) environnement et développement durable.

**Gouvernance mondiale** : la gouvernance mondiale désigne un système de règles, d'institutions et de mécanismes de coopération internationale mis en place pour faire face aux problèmes mondiaux et régler les questions transfrontalières. Elle inclut le système des Nations Unies, les organisations internationales, les acteurs étatiques et non étatiques ainsi que les organisations régionales. Traditionnellement, la Suisse joue un rôle important dans la gouvernance mondiale, dont la Genève internationale (cf. Genève internationale) est l'un des centres les plus importants.

**Institutions de Bretton Woods** : en 1944, les ministres des finances des pays vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale se sont réunis à Bretton Woods (États-Unis), où ils ont tracé les grandes lignes de la reconstruction et des politiques économique et financière de l'après-guerre. Pour en assurer la mise en œuvre, deux organismes ont vu le jour : la Banque mondiale, ou Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), et le Fonds monétaire international (FMI). Ces deux institutions – dont le champ d'activité a depuis lors évolué – comptent aujourd'hui parmi les principaux acteurs de la coopération au développement et du financement du développement.

**Intérêts et valeurs** : la mission première de la politique extérieure de la Suisse consiste à promouvoir les intérêts et les valeurs de notre pays. Ces intérêts et ces valeurs sont les deux faces de la même médaille et reposent sur la Constitution fédérale.

**Migration irrégulière** : mouvement migratoire effectué en violation de la législation ou de traités internationaux régissant l'entrée ou la sortie dans ou hors d'un pays d'origine, de transit ou de destination.

**Multilatéralisme** : on parle de multilatéralisme lorsque des questions d'intérêt commun sont débattues et négociées par plus de deux États (cf. par opposition : bilatéralisme). Les organisations et enceintes internationales comme l'ONU, l'OSCE et le Conseil de l'Europe sont le théâtre de discussions de cette nature. Le multilatéralisme permet à la Suisse, par la conclusion d'alliances, de produire un effet de levier et de multiplier son influence.

**Neutralité** : les droits et les obligations de la Suisse en tant qu'État neutre découlent du droit international public (cf. droit international public). Ces obligations imposent à la Suisse, pour l'essentiel, de ne pas soutenir militairement d'autres États engagés dans un conflit armé interétatique. Au niveau national, la Constitution fédérale mentionne la neutralité en tant qu'instrument destiné à préserver l'indépendance du pays. La politique de neutralité doit garantir l'efficacité et la crédibilité de la neutralité de la Suisse.

**Numérisation** : la numérisation consiste en l'intégration de toutes les données et applications électroniques relevant de la société, de l'État et de l'économie. Elle inclut un large éventail d'applications numériques, telles que les nouvelles technologies de communication, la robotique, l'informatique en nuage, l'analyse des mégadonnées, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'impression 3D. La numérisation pénètre tous les domaines de notre quotidien et les transforme parfois radicalement.

**Organisation non gouvernementale (ONG)** : toute entité à but non lucratif dans laquelle des individus s'organisent au niveau local, national ou international afin de poursuivre des objectifs et des idéaux communs, sans participation ni représentation significative du gouvernement. Les ONG sont issues de la société civile (cf. société civile).

**Pays prioritaires à l'échelle mondiale** : en 2005, le Conseil fédéral avait décidé de concevoir de manière plus systématique la coopération avec les pays prioritaires situés hors de l'UE. C'est ainsi que les relations avec le Brésil, la Chine, l'Inde, le Japon, la Russie, l'Afrique du Sud, la Turquie et les États-Unis ont depuis lors été renforcées, sur la base de stratégies par pays. Dans le cadre de la CI, le terme de pays prioritaire a toutefois un autre sens : il désigne les pays dans lesquels la majeure partie des moyens de la coopération bilatérale au développement sont engagés. Il s'agit donc d'autres pays que ceux mentionnés ci-dessus.

**Politique extérieure** : la politique extérieure d'un État définit ses relations avec les autres États et avec les organisations internationales et défend ses intérêts à l'étranger. Elle couvre divers domaines politiques, notamment les politiques en matière de commerce, d'environnement, de sécurité, de développement et de culture. En Suisse, la politique extérieure est de la compétence du Conseil fédéral. Le DFAE est chargé d'en assurer la coordination et la cohérence (cf. cohérence), en concertation avec les autres départements.

**Principes** : la politique extérieure suisse se fonde sur les principes constitutionnels que sont la liberté, l'état de droit, l'égalité des chances et la durabilité. Les instruments à disposition pour la mettre en œuvre sont principalement l'universalité, le multilatéralisme et la neutralité.

**Principes humanitaires** : humanité, impartialité et neutralité sont les valeurs et principes fondamentaux sur lesquels repose l'action humanitaire. Ils sont inscrits dans le Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ont également été approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Promotion de la paix** : toute mesure contribuant à prévenir, apaiser ou résoudre des conflits armés, notamment par la promotion de la confiance, la médiation et l'engagement en faveur du droit international humanitaire et des droits de l'homme (cf. facilitation et médiation, droit international humanitaire, droits de l'homme) relève de la promotion civile de la paix. Les mesures de consolidation de la paix prises au terme des hostilités incluent, entre autres, le travail de mémoire ainsi que les contributions à la promotion des processus démocratiques et au renforcement des droits de l'homme. La promotion de la paix crée ou consolide les conditions-cadres nécessaires au développement durable. Elle inclut des mesures aussi bien civiles que militaires.

**Puissance protectrice** : un État assume la fonction de puissance protectrice lorsque deux autres États rompent leurs relations diplomatiques et/ou consulaires. Si toutes les parties concernées sont d'accord, la puissance protectrice reprend l'exécution, dans l'État d'accueil, des tâches convenues avec l'État mandant. Elle assure en outre la protection des ressortissants et/ou représente les intérêts de l'État mandant dans l'État d'accueil. Ses services permettent ainsi aux États concernés de maintenir un minimum de relations. À la fin de 2019, la Suisse remplissait sept mandats de puissance protectrice, représentant l'Iran en Égypte, les États-Unis en Iran, la Géorgie en Russie, la Russie en Géorgie, l'Iran en Arabie saoudite, l'Arabie saoudite en Iran et l'Iran au Canada.

**Questions institutionnelles** : dans le cadre des relations entre la Suisse et l'UE, les questions institutionnelles sont des questions concernant l'application homogène, par les deux parties, des accords sur l'accès au marché. Des mécanismes institutionnels doivent définir comment les parties contractantes garantissent cette application, notamment par des dispositions sur l'évolution du droit, sur la surveillance et l'interprétation des accords ainsi que sur le règlement des différends.

**Réfugiés** : sont considérées comme des réfugiés les personnes qui quittent leur pays d'origine parce qu'elles ont des craintes fondées d'être persécutées en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques. Le statut de réfugié est régi par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, complétée par le Protocole de 1967. Le principe du non-refoulement revêt une importance particulière : il interdit de renvoyer des personnes dans des pays où leur intégrité physique ou leur vie est menacée.

**Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU** : adoptée en 2000, la résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité » souligne l'importance, pour les femmes et les hommes, de participer sur un pied d'égalité à la prévention des conflits armés, aux processus de paix et à la reconstruction des structures étatiques. La résolution demande en outre la protection complète des femmes et des filles, qui sont particulièrement touchées par la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit. La Suisse a adopté son premier plan d'action national « Femmes, paix et sécurité » (PAN 1325) – destiné à assurer la mise en œuvre de la résolution – en 2007. Son quatrième PAN 1325 est en vigueur depuis 2018.

**Services consulaires** : services que le DFAE, en tant que point de contact central (guichet unique), fournit seul ou en collaboration avec d'autres autorités, des États partenaires ou des prestataires externes en faveur des ressortissants suisses à l'étranger. Ils incluent par exemple l'aide aux personnes en situation de détresse à l'étranger, lorsque ces personnes ne sont pas en mesure ou ne peuvent raisonnablement pas être tenues d'assumer seules, ou avec l'aide de tiers, la défense de leurs intérêts. D'autres services consulaires sont de nature administrative (p. ex. légalisations), consistent en des conseils sur le départ de Suisse ou le retour au pays ou portent sur des questions d'état civil, de nationalité, de documents d'identité ou autres. Les services consulaires sont donc comparables aux services que les autorités communales fournissent à la population en Suisse. Ils se fondent notamment sur la Convention de Vienne sur les relations consulaires et sur la loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr). Enfin, le traitement des demandes de visa déposées auprès d'une représentation à l'étranger fait également partie des services consulaires.

**Société civile** : partie de la société qui s'organise de manière relativement indépendante de l'État et du secteur privé. La société civile se compose de groupes qui partagent les mêmes intérêts ou valeurs ou poursuivent des objectifs communs. En font partie des ONG, des associations et des fondations d'utilité publique, des groupes de citoyennes et citoyens, des organisations religieuses, des partis politiques, des associations professionnelles, des syndicats, des mouvements sociaux et des groupes d'intérêts.

**Tech4good** : les technologies numériques et les innovations techniques offrent de nombreuses possibilités d'améliorer les conditions de vie dans le monde entier. La Suisse encourage leur utilisation dans la coopération internationale, de manière à ce que les objectifs du développement durable soient atteints plus largement, plus avantageusement ou plus rapidement. Les nouvelles technologies peuvent contribuer à soulager les populations dans le besoin, à lutter contre la pauvreté, à surmonter les défis mondiaux, tels que le changement climatique, ou à améliorer la gouvernance. Elles comportent cependant aussi des risques et c'est pourquoi la Suisse accompagne toujours le transfert d'innovation par des mesures de formation.

**Terrorisme** : commission d'actes de violence criminels visant à intimider une population ou à contraindre un État ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir

un acte quelconque. Sur le plan universel, des conventions internationales et des résolutions de l'ONU définissent différentes mesures que les États doivent mettre en œuvre pour prévenir ou poursuivre pénalement les actes de terrorisme. Ces textes reconnaissent que les mesures de lutte contre le terrorisme doivent respecter le droit international, en particulier les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

**Universalité** : le fait d'entretenir de bonnes relations avec tous les États du monde. Cela ne signifie toutefois pas que la Suisse se sert des instruments de sa politique extérieure de la même

façon dans tous les pays ni qu'elle dispose de représentations dans le monde entier. Elle défend ses intérêts en s'appuyant sur un système modulaire et en fonction de ses priorités politiques. Elle agit en outre aussi bien aux niveaux bilatéral et multilatéral qu'en qualité de membre d'organisations internationales.

**Voie bilatérale** : depuis 1993, la Suisse développe ses relations avec l'UE sur une base bilatérale. Cette politique a mené aux négociations et à la conclusion des deux paquets d'accords, les Accords bilatéraux I et II, ainsi que d'autres accords.

## Cascade stratégique

Une compréhension commune des différents documents de gestion stratégiques est une condition préalable importante pour élaborer une politique extérieure cohérente. Le graphique ci-dessous illustre ce type d'enchaînements :

Conseil fédéral	<b>Stratégie de politique extérieure 2020–2023</b>					
Conseil fédéral ou départements	<b>Niveau thématique</b>			<b>Niveau géographique</b>		
	CI	État hôte	Communication internationale	MENA	Chine	Afrique
Départements ou offices fédéraux	Directives Programme		Principes fondamentaux	Lignes directrices Feuille de route		
	Paquet de mesures		Plan d'action ou de mise en oeuvre			



## Impressum

Édition :  
Département fédéral des  
affaires étrangères DFAE  
3003 Berne  
[www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch)

Date de publication :  
29.01.2020

Conception :  
Team Audiovisuel DFAE, Communication DFAE, Berne

Commande :  
[publikationen@eda.admin.ch](mailto:publikationen@eda.admin.ch)

Cette publication est aussi disponible en allemand, italien et anglais et peut être téléchargée sous le lien [www.eda.admin.ch/publikationen](http://www.eda.admin.ch/publikationen).

Berne, 2020 / © DFAE

